

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 180

MONTREAL, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AOÛT 1996

4 CAHIERS - 1,97 \$ + TPS + TVQ

LIVRES

Léo Ferré,
le compagnon d'âme

PAGE D 1



LE MONDE

Cessez-le-feu pour
la mort de Aïdid

PAGE A 6



LES ARTS

Baie-Saint-Paul: la jeune
peinture, la relève et la mémoire

PAGE B 1



FORMES

Montréal,
ville d'eau

PAGE D 8

PERSPECTIVES

Chrétien met le feu aux poudres

En se lançant dans la porcelaine linguistique comme un éléphant, jeudi, le premier ministre du Canada est devenu, une fois de plus, une partie du problème, plutôt que d'apaiser le jeu et de chercher des consensus. C'est grave, très grave.

Monsieur Chrétien a fait d'une pierre trois coups. Non seulement approuve-t-il le boycottage entrepris par le Québec Political Action Committee de Howard Galganov, mais il dénonce ce qu'il appelle, abusivement, la « police de la langue » et il abaisse sa députée Anna Terrana. En trois questions de reporters et trois réponses, c'est une performance qui laisse pantois. Pour reprendre les mots d'un collègue anglophone, le chef du gouvernement est venu chez les siens, en Mauricie, en blitz préélectoral, mais il a montré à quel point il peut être un poids mort pour son parti au Québec, alors qu'il est un actif libéral important dans le reste du Canada.



Gilles Lesage

On ne saurait mieux dire. En donnant la caution du Canada à l'affichage commercial bilingue et aux extrémistes qui marquent des points avec des menaces de boycottage des commerces récalcitrants, M. Chrétien met en péril la fragile trêve linguistique qui — de la loi 22 de 1974 à la loi 86 de 1993, en passant par la loi 101 — était en voie de dégager un consensus. Avec l'appui des modérés qui, du mieux qu'ils peuvent, souhaitent que les Québécois vivent en relative harmonie. En passant, c'est M. Bourassa, et non les affreux péquistes, qui a fait du français la langue officielle du Québec, il y a 22 ans.

En mettant sur le même pied les gestes d'éclat des assiégés du West Island montréalais et les luttes, souvent perdues d'avance, des francophones des autres provinces, M. Chrétien prend des raccourcis qui ne l'honorent pas et des libertés avec la terrible réalité francophone sur ce continent. En dénonçant ce qu'il appelle la police de la langue, le premier ministre fait mine d'ignorer que toute loi, qu'il s'agisse de pêche, d'impôts ou d'affichage, ne vaut pas cher si des agents, des enquêteurs ou des inspecteurs n'en surveillent la mise en œuvre. À Ottawa comme à Québec, d'ailleurs, et pour tout autre gouvernement qui se respecte.

En refusant de désavouer sa députée Terrana, enfin, le premier ministre fédéral montre qu'il fait bien peu de cas des bobards et des inepties que l'on colporte sur le Québec, aussi bien à Ottawa qu'à Vancouver, en passant par *The Gazette*, *The Financial Post* et *Saturday Night*. Au lieu de calmer les esprits obtus, d'expliquer les attentes et les inquiétudes de ses compatriotes — qui ne forment que 2 % des habitants de ce continent — M. Chrétien donne raison à leurs détracteurs, alimente les préjugés et les ressentiments. Et il se demande ensuite comment il se fait que sa popularité est aussi faible qu'au Québec qu'elle connaît des sommets au Canada anglais.

La lutte des minorités pour leurs droits, c'est une bataille admirable. De là à prétendre qu'elles s'équivalent toutes, y compris celles des Amérindiens, et que les anglophones sont opprimés au Québec, il y a une marge, énorme, que M. Chrétien franchit allègrement. Au mépris des vicissitudes de nos compatriotes ontariens, au mépris aussi de l'assimilation galopante des nôtres, en dépit des lois et règlements sur les langues officielles.

Il y a de quoi monter sur ses ergots. Qu'après Eaton, Sears, Zellers, Radio Shack, Blockbuster vidéo, d'autres grandes chaînes s'approprient à se plier aux menaces de boycottage de M. Galganov et de ses croisés d'Equality Party et d'Alliance Québec, on le conçoit aisément. Ces magasins ne veulent pas perdre les gros sous d'une clientèle importante. Mais que M. Chrétien accorde sa bénédiction, d'emblée et sans aucune réserve, à ce chantage éhonté et à cette intimidation dangereuse, ça suscite un lourd malaise. Après tout, c'est le premier ministre qui encourage ainsi l'escalade des moyens de pression — sous le couvert de la démocratie agissante et directe — avec un risque de ressac et de répliques aussi virulentes.

La loi 86, on le sait, permet un affichage commercial bilingue, à la condition que le français soit et reste prédominant. Mais M. Galganov et ses ouailles ne se satisfont pas de ces concessions. Ce n'est qu'un début, promettent-ils, et ils veulent aller beaucoup plus loin, notamment en défiant la loi elle-même. C'est cela que M. Chrétien encourage, en l'assimilant à la protection de droits essentiels.

M. Galganov et ses zéloteurs sont ravis. On le serait à moins. M. Chrétien jette de l'huile sur le feu linguistique et offre un triste spectacle à ses compatriotes. Désolant et déplorable que le premier ministre se jette ainsi sur tous les plats pour mettre les pieds dedans.

Baisse marquée des taux hypothécaires

Les économistes prévoient une nouvelle réduction du taux d'escompte

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les institutions financières viennent d'ordonner une baisse généralisée des taux hypothécaires une dizaine de jours après que la Banque du Canada eut commandé une diminution du loyer de l'argent.

Amorcée par la Banque CIBC, cette nouvelle réduction du crédit hypothécaire varie de 0,25 % à 0,50 % selon les termes. Imitant la CIBC, toutes les institutions ont retranché 0,37 % au six mois pour le fixer ainsi à 5,75 %, 0,50 % aux trois ans pour l'établir à 7,50 %, 0,40 % aux cinq ans pour le ramener à 8,10 %. Bref, toute la grille hypothécaire a été modifiée.

Économiste au Mouvement Desjardins, Simon Prévost a expliqué que la retraite des taux était le reflet de la baisse effectuée par la Banque du Canada ainsi que de la baisse que cette dernière devrait normalement imprimer à court terme sur le profil des taux. « Nous sommes d'avis qu'une autre baisse du taux de la Banque du Canada est dans les cartes d'ici la fin du mois de septembre. »

Cet assouplissement prévisible des conditions du crédit, assouplissement dont la baisse des hypothèques fait d'ores et déjà écho, est intimement lié à la publication d'une batterie de chiffres concernant l'état actuel de l'économie américaine.

Économiste à la Banque Nationale, Dominique Vachon a constaté que la forte croissance du PIB améri-

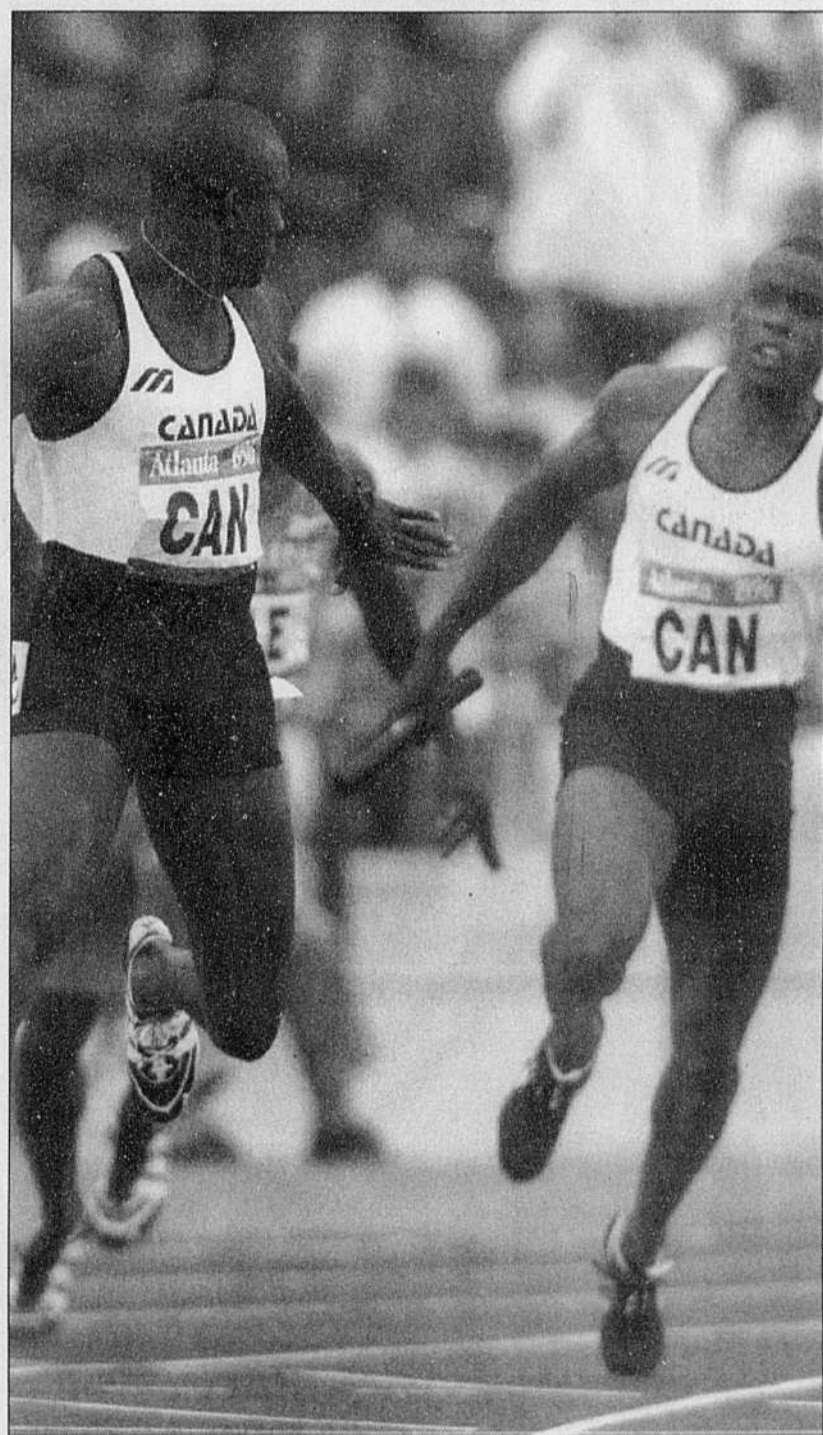
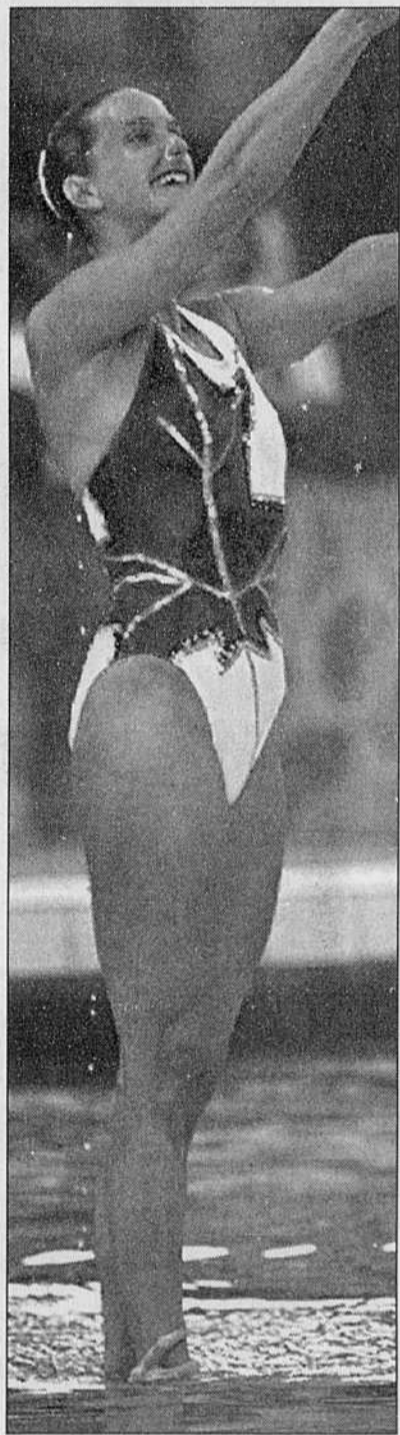
cain, 4,2 % au deuxième trimestre, avait été réalisée sans que l'on n'observe de pressions inflationnistes. « Non seulement l'indice des prix aux États-Unis reste faible, mais le marché de l'emploi a été moins vigoureux que ce qui avait été prévu. »

Hier, les statistiques sur l'emploi, statistiques ayant convaincu la CIBC d'abaisser le crédit hypothécaire, ont signalé que 193 000 nouveaux emplois avaient été enregistrés au mois de juillet, soit une diminution, d'ailleurs assez prononcée, sur les niveaux des deux mois antérieurs.

Parallèlement à ce ralentissement de la croissance de

VOIR PAGE A 10: BAISSE

Variations sur l'épreuve



PHOTOS AP ET EP

Sylvie Fréchette a été soulevée dès le début de la routine qui a valu au Canada une médaille d'argent en nage synchronisée tandis que Bruny Surin et Donovan Bailey, dans le relais 4 x 100 m, ont accédé à la finale qui aura lieu ce soir.

- Le Canada se contente de l'argent en nage synchronisée
- Le Canadien Tim Berrett termine 10^e au 50 km marche
- Michael Johnson, l'inhumain sur 19 sec 32
- Il vole bas: la chronique de Jean Dion



NOS INFORMATIONS EN PAGES C 9 ET C 10

Retour à la case liberté

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Michel Rivard vit la quarantaine heureuse. Tout va bien avec sa blonde, ses trois enfants et son chien. Il mange du Harvey's le midi et des épinars le soir. Un petit séjour à la campagne et le voici tout bronzé pour sa série de spectacles intimes aux FrancoFolies. Mais surtout, il est là où il veut être au moment où il y est. Il s'assume quoi. Père de famille et ex-membre de Beau Dommage, auteur naïf et découvreur de rap grâce à son fiston de 12 ans, drôle dans l'âme et grave dans le propos... et vice-versa. Flybin toujours!

« Ce n'est pas pour rien que j'ai affublé mes musiciens du nom [Flybin String Ensemble]



PHOTO JACQUES GRENIER

« Quand rien ne sort, dit Michel Rivard, je fais du bruit avec un drum machine et ma guitare électrique. Le lendemain, je trouve ça tellement poché que je prends ma guitare acoustique et je compose une petite chanson... »

VOIR PAGE A 10: RIVARD

ÉCONOMIE

Péladeau invité à surenchérir

Pierre Péladeau et son équipe se donnent une fin de semaine de réflexion. À la surprise générale, Rogers Communications a annoncé hier avoir retenu l'offre à 16 \$ l'action déposée par un groupe dirigé par les principaux cadres de Toronto Sun Publishing, tout en laissant la porte ouverte à toute surenchère. Rogers a ainsi retenu les 410,8 millions proposés dans l'opération de « management buy-out », mais n'a pas écarté d'entrée de jeu toute offre bonifiée, à 16,50 \$ ou plus l'action, qui pourrait être déposée. Mais en bourse, l'action du Toronto Sun s'est comportée hier comme s'il fallait faire une croix sur la surenchère, fermant à 15,55 \$ en baisse de 55 cents par rapport à la clôture, jeudi. Après tout, M. Péladeau n'est pas un fervent défenseur de la surenchère.



Pierre Péladeau

■ Nos informations en page C 1

MONTREAL

Sammy Forcillo réclame une taxe régionale pour aider Montréal

PAGE A 3

L'attentat d'Atlanta

Mauvaise presse Piégés par leur grégarisme, les médias américains s'interrogent sur leur traitement de l'affaire Jewell

FRANK BRUNI
THE NEW YORK TIMES

D'ordinaire, les chaînes de télévision et les journaux ne divulguent pas le nom d'une personne soupçonnée d'un crime avant que la police n'ait fait état publiquement de ses soupçons, ou avant que l'individu n'ait été inculpé, arrêté ou placé en détention. Mais le nom et le visage de Richard Jewell, garde de sécurité à Atlanta, ont été dans le domaine public avant même que la police ne se rende à son appartement.

Mardi soir, son visage était partout dans les bulletins de télévision; mercredi matin, son nom figurait à la une des journaux dans tout le pays à titre de suspect dans l'attentat à la bombe du parc du Centenaire samedi dernier.

D'une douzaine d'interviews avec des réalisateurs et des rédacteurs dans différents médias, il ressort que leur décision quasi unanime de rapporter les soupçons des autorités policières n'a pas été prise sans grincements de dents.

Le raisonnement qui les a amenés à trancher en faveur de la publication se résume à ceci: il y avait tant de gens qui avaient été mis au courant des soupçons qui pesaient sur M. Jewell, ou qui allaient peser sur lui, qu'il était absurde d'ignorer cette information.

L'affaire amène à se demander si les médias peuvent et veulent agir de manière responsable quand un événement déclenche une féroce concurrence, disent les spécialistes et les professionnels des médias.

« C'est préoccupant », dit Ed Turner, vice président de CNN, la chaîne qui a immédiatement rapporté les informations divulguées dans l'édition spéciale du *Atlanta Journal-Constitution* de mardi soir. C'est ainsi qu'est devenue publique la nouvelle voulant que M. Jewell était considéré comme suspect.

« Il va avoir beaucoup de mal à vivre une vie normale s'il est innocent », reconnaît M. Turner. « Ça nous inquiète »

« Si la police d'Atlanta le sait, si les chaînes de télévision locales le savent, et si nous ne faisons rien, nous aurions l'air de quoi? »

VOIR PAGE A 10: PRESSE

INDEX	MÉTÉO
AgendaB7	Montréal
Les ArtsB1	Passages nuageux.
Avis publicsC8	Max: 25. Dimanche:
ÉconomieC1	ensoleillé. Max: 28.
ÉditorialA8	Québec
Le mondeA6	Ciel variable.
Mots croisésC7	Max: 25. Dimanche:
Petites annoncesC6	passages nuageux.
Les sportsC9	Max: 26.
	Détails en C 8

**Voici
pourquoi
certains
pensent
qu'elle
coûte la
peau des
fesses.**



Comme la Stella Artois a la réputation d'être l'une des meilleures bières au monde, certains s'imaginent qu'ils doivent dépenser une petite fortune pour la déguster. En effet, cette bière premium a l'ultime privilège d'être la plus appréciée des Belges eux-mêmes. Depuis 1366, au royaume de la bière, Stella Artois règne!

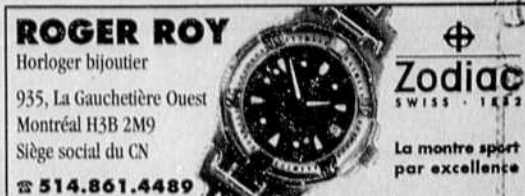


La brasser requiert une technique artisanale complexe et les meilleurs ingrédients choisis de par le monde. Pour compliquer les choses, afin de la réussir parfaitement, on ne peut la produire que par petites quantités. Mais soyez sans craintes, vous la trouverez à prix plus qu'abordable dans tous les dépanneurs et épiceries.

La bière la plus réputée au Royaume de la bière

LE DEVOIR

MONTREAL



Plaidoyer pour une taxe régionale

Forcillo suggère de mettre à contribution les 102 municipalités de la région métropolitaine afin de pallier les «iniquités fiscales» dont a souffert Montréal

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'administration Bourque lorgne à nouveau le gousset des banlieusards. Elle demande cette fois à Québec d'imposer une taxe régionale aux 102 municipalités de la région métropolitaine afin de pallier les iniquités fiscales subies par les Montréalais.

C'est du moins ce qu'a confirmé hier au *Devoir* le vice-président du comité exécutif et responsable des finances à la Ville de Montréal, Sammy Forcillo. Selon M. Forcillo, l'imposition d'une taxe régionale permettrait de rétablir l'équité dans la région métropolitaine et d'alléger le fardeau fiscal des Montréalais. Ce serait également une excellente façon de lutter contre l'étalement urbain, un phénomène qui finit par affecter autant les villes centrales que les banlieues.

«Est-ce que c'est normal que les contribuables à Montréal paient plus cher que ceux qui demeurent en banlieue?», s'interroge le conseiller du district de Saint-Jacques. Ça n'a pas d'allure.»

«Comme si cette demande n'allait pas susciter suffisamment de controverse auprès des maires de banlieue, M. Forcillo en a rajouté en suggérant l'imposition d'une taxe sur le développement.

«Supposons que le monde veut se développer dans les régions, je n'ai rien contre ça, a-t-il dit. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas faire profiter tout le monde de la richesse du développement dans les autres régions?»

Des villes américaines, telles Dayton et St. Paul-Minneapolis, ont déjà appliqué une formule de péréquation régionale similaire — le «tax base sharing».

Le responsable des finances à la Ville de Montréal est conscient que son plaidoyer pour l'équité fiscale — «des idées lancées comme ça» — risque de se heurter à l'opposition des maires de banlieue, mais il ne s'en formalise pas outre mesure. «Tant qu'à moi, il y a juste une ville, il y a juste Montréal», lance-t-il.

«Moi, que le monde s'en aille dans les banlieues, je m'en salue comme dans l'an 40, ajoute le coloré politicien. Mais ils vont payer quand ils vont venir à Montréal.»



Sammy Forcillo

PHOTO ARCHIVES

200 millions d'iniquités

M. Forcillo évalue à 200 millions de dollars les iniquités fiscales subies par les Montréalais à cause du statut de ville-centre qui incombe à leur cité. Et ce chiffre ne comprend même pas le dédoublement de factures pour les services spécialisés de police et le transport des écoliers.

«C'est l'ensemble de la région et des Québécois qui

profitent généreusement des avantages de la métropole», dit-il pour justifier sa dernière trouvaille.

A titre d'exemple, le grand argentier de l'administration Bourque souligne que le statut de ville-centre qui revient à Montréal occasionne des débours annuels de 30 millions de plus pour l'entretien des artères principales seulement.

Il faut ajouter à cela le financement des équipements à vocation provinciale que représentent le Jardin botanique, l'Insectarium, le Musée d'archéologie et d'histoire, le Biodôme, le Planétarium, le parc des îles et le parc du mont Royal. À eux seuls, ils coûtent près de 44 millions aux contribuables montréalais.

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui assume des fonctions spécialisées telle l'escouade tactique, représente des charges annuelles de quelque 37 millions. Idem pour le Service de prévention des incendies, qui coûte environ 30 millions de plus par année. La métropole investit par ailleurs deux millions par année dans l'Office de tourisme et des congrès du grand Montréal.

Sammy Forcillo fera valoir son point de vue dans le cadre de la commission sur la fiscalité qui aura lieu cet automne, et dont l'objectif est de revoir l'ensemble de la fiscalité au Québec.

M. Forcillo refuse cependant de préciser le fond de sa pensée quant à la forme que pourrait prendre sa taxe régionale. «C'est ce dont j'aimerais parler lors de la commission sur la fiscalité.» Il n'en dira pas plus.

Lors de sa nomination à titre de ministre d'État à la métropole en début d'année, Serge Ménard, avait mani-

festé sa volonté de régler rapidement l'épineuse question de l'iniquité fiscale entre Montréal et sa banlieue. Il n'avait pas écarté l'idée d'uniformiser la taxe sur les immeubles non résidentiels dans les 102 municipalités de la région de Montréal.

Pour l'instant, M. Ménard n'a pas de position arrêtée quant aux mesures à prendre, a indiqué hier un porte-parole au sein du ministère.

Pour le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville, André Lavallée, les demandes du vice-président du comité exécutif manquent de sérieux. «Sammy Forcillo travaille comme un petit comptable pour ensuite se faire démentir par l'administration municipale», se moque M. Lavallée.

«Il y a une confusion lamentable de l'administration municipale dans ce dossier-là. J'ai hâte de pouvoir commenter la position du maire Bourque, ajoute le chef du RCM. Est-ce qu'on a un maire à Montréal?»

L'année dernière, M. Bourque avait soulevé tout un tollé dans les couronnes de Montréal, en jonglant avec l'idée d'imposer aux banlieusards une taxe annuelle de 100 à 200 \$. La formule aurait pu générer des revenus de 60 millions.

Plus récemment, Sammy Forcillo a ramené sur la table une vieille idée: rétablir le péage sur les ponts qui relient l'île de Montréal à la rive-nord et à la rive-sud du Saint-Laurent. Il avait été aussitôt désavoué par son chef, le maire Bourque. Hier, M. Forcillo est revenu sur cet épisode. «Ils m'ont dit que j'étais un peu farfouillé avec mon idée des péages sur les ponts. Ce n'est pas si fou que ça», conclut-il.

La Maison Secours aux femmes prend la défense d'une Syrienne menacée de déportation

Roula Koudsi s'exposerait à la violence de son ex-conjoint en retournant dans son pays

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

La Maison Secours aux femmes demande à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, Lucienne Robillard, d'annuler purement et simplement la déportation de Roula Koudsi, le 6 août prochain, pour des raisons humanitaires.

Mme Koudsi est une femme d'origine syrienne âgée de 28 ans — arrivée au Canada en tant que touriste le 27 septembre 1994 — contre laquelle l'Immigration Canada a émis un ordre de déportation, le 31 juillet dernier, et ce après plusieurs sursis, parce qu'elle n'a plus droit de séjour au pays.

Immigration Canada veut la déporter pour une question de règlement: l'homme d'origine libanaise qu'elle a épousé au Canada, le 21 mai 1995, Ismail Elmourad, ne peut lui accorder son parrainage pour sa demande de résidence permanente puisqu'il l'a déjà accordé dans le passé à une autre personne de laquelle il a divorcé par la suite. M. Elmourad a informé Mme Koudsi de cette situation en novembre 1995. Ne pouvant être parrainée, elle devenait donc par le fait même immigrante illégale aux yeux des lois canadiennes.

La Maison Secours aux femmes craint pour sa sécurité si elle est déportée dans son pays d'origine puisque M. Elmourad, devenu entre-temps son ex-conjoint, a juré de la pourchasser jusqu'en Syrie.

Elle a été violente à maintes reprises par cet homme qui a tenté à deux occasions de l'étrangler. La deuxième de ces agressions a été jugée en cour municipale à Montréal, le 31 juillet 1996. Le juge Evasio Massignani a condamné M. Elmourad à 14 jours de prison, à trois ans de probation conditionnelle et à ne pas se trouver à moins de 300 mètres de la résidence actuelle ou éventuelle de Mme Koudsi.

La porte-parole de la Maison Secours aux femmes, Assia Kada, affirme que M. Elmourad a proféré des menaces de mort envers Mme Koudsi. Mme Kada dénonce l'attitude d'Immigration Canada qui minimise les menaces formulées par l'ex-conjoint si cette déportation a bel et bien lieu. «Mme Koudsi serait ainsi placée en situation de grande vulnérabilité, au mieux, elle sera internée dans une maison d'obéissance, véritable institution correctionnelle pour femmes musulmanes récalcitrantes [Mme Koudsi a demandé le divorce de M. Elmourad et c'est interdit en Syrie].»

Mme Kada a par ailleurs expliqué que la décision de la cour concernant l'ex-conjoint de Mme Koudsi ne s'applique que si cette dernière se trouve au Québec. Elle indique que si M. Elmourad décide de la poursuivre en Syrie, rien ne pourra l'empêcher de la violenter puisque là-bas la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime.

Il y a quelques jours, Le Dr Muhammad Muqraby, un spécialiste de la

question, écrivait dans un avis que: «Selon la loi islamique en vigueur en Syrie, un homme a le droit de battre physiquement sa femme. Selon l'article 185 du code pénal syrien, il n'y a aucune pénalité pour cet acte permis par la loi.»

«Je demande au gouvernement canadien de rester ici sinon je vais avoir beaucoup de problèmes», a dit Mme Koudsi dans un français chancelant, tout en précisant qu'elle avait très peur à l'idée d'être déportée dans son pays d'origine.

Au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, on se refuse à tout commentaire. Lucienne Robillard est en vacances et son adjointe spéciale, Marie-Josée Reid, refuse de s'adresser aux médias.



Mme Roula Koudsi souhaite demeurer au Québec afin d'échapper à son ex-conjoint.

PHOTO JACQUES GRENIER

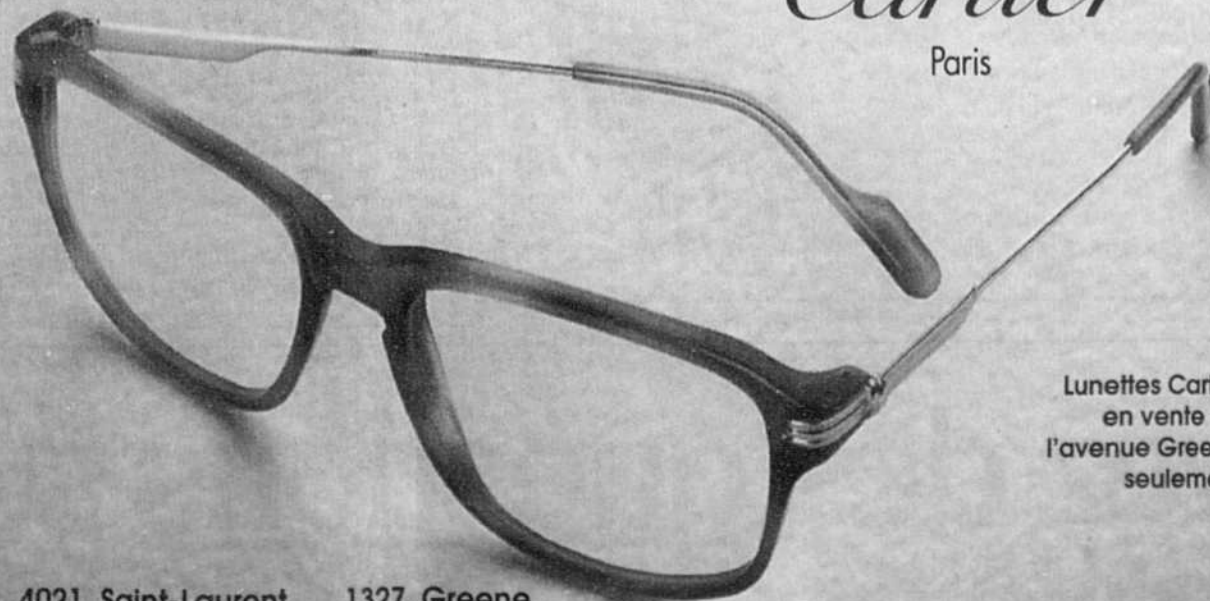
TOULCH

OPTOMÉTRISTES

Des lunettes pour être vu.



Cartier
Paris



Lunettes Cartier
en vente sur
l'avenue Greene
seulement

4129, rue Saint-Denis
Montréal
849-0559

4021, Saint-Laurent
Montréal
849-1433

1327, Greene
Westmount
937-0446

Voici pourquoi la chemise polo de Tilley est probablement «la meilleure au monde»



La nouvelle chemise polo de Tilley a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par nos clients et clients. Vous pouvez toujours compter sur Tilley Endurables pour vous offrir les meilleurs produits en leur genre au monde. Et c'est le cas pour cette nouvelle chemise polo, fabriquée pour nous au Canada.

Vous serez ravi par la qualité de la confection, la texture du tissu (coton avec un soupçon de Spandex) et l'élégance classique de ce vêtement.

Les golfeurs, entre autres, apprécieront le confort et l'allure formidable qu'offre la nouvelle chemise polo de Tilley.

Offerte en marine, vert forêt, kaki, crème, mais et gris. Tailles: de M à TTTG 75\$.

Tilley Endurables
158, ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

EN BREF

BOÎTES DE GÂTEAUX RETIRÉES

(PC) — La compagnie Produits alimentaires Allard a fait savoir hier, aux consommateurs susceptibles de souffrir d'allergies aux arachides, que ses gâteaux «Mokas érabes», distribués au Québec, contenaient des arachides même si cette information n'était pas indiquée sur l'étiquette. L'entreprise a indiqué que tous les produits dont l'étiquette ne faisait pas mention de la présence d'arachides avaient déjà été retirés des tablettes des détaillants.

• LES ACTUALITÉS •

Un peu d'espoir au bout du fil

800 personnes âgées, souvent des femmes de plus de 75 ans, ont utilisé Info-Abus depuis un an

ANDRÉE BOISSELLE
LE DEVOIR

Les personnes âgées qui subissent des mauvais traitements et qui vivent la détresse de troubles physiques, psychologiques ou financiers ont désormais une voie pour briser le silence. Depuis un an et demi, une équipe de bénévoles subventionnés par le CLSC René-Cassin leur prête une oreille attentive et leur suggère des solutions concrètes par l'intermédiaire de la ligne Info-Abus aux Aînés.

La ligne téléphonique provinciale a été lancée pour permettre aux personnes du troisième âge victimes de mauvais traitements, souvent des femmes de plus de 75 ans, de bénéficier d'une écoute et de recueillir les références nécessaires pour entreprendre des démarches efficaces. Selon Elana Soldin, responsable du service, plusieurs personnes âgées n'ont pas la force d'aller chercher de l'aide dans les centres de droits de la personne ou les CLSC. «On leur offre un moyen de parler sans être face à face avec quelqu'un; demeurer dans la confidentialité les aide à retrouver confian-

ce», dit-elle. «La ligne a été lancée pour qu'elles puissent raconter l'abus qu'elles vivent avec un sentiment de sécurité. Elles ont besoin de sentir qu'on les croit.» Plus de 800 personnes âgées, à 90 % francophones, se sont déjà prévaluées de ce service téléphonique.

Stéphanie Deslauriers, 23 ans, a commencé son travail de bénévole pour Info-Abus en juin l'année dernière. «C'est difficile et enrichissant à la fois», affirme-t-elle. Munie d'un certificat en gérontologie, la jeune femme, qui étudie maintenant en psychologie du vieillissement, répond aux appels des personnes âgées en détresse quatre heures par semaine. Comme la dizaine de ses collègues, elle a reçu un entraînement de 20 heures sur la nature des sévices infligés aux aînés, les techniques de communication et la marche à suivre pour mener une séance téléphonique à bien. «On commence par écouter, puis on procède à l'exploration des sentiments de la personne, et après on lui donne les options qui se présentent à elle: com-

muniquer avec la police, le CLSC, le Curateur public, la Commission des droits de la personne...»

La règle d'or des bénévoles: toujours conseiller son interlocuteur d'après ce qu'il ressent. «Je n'ai pas à juger de ce que quelqu'un d'autre doit faire, soutient Stéphanie. Je lui laisse le choix. Mais j'essaie d'être convaincante, des fois. Je lui explique que l'abus va toujours en empirant.» Souvent, ce sont les propres enfants de la personne âgée qui la maltraitent. Un problème typique rencontré à la ligne Info-Abus est celui des parents de 66 à 80 ans qui subissent du chantage émotif et se font soutirer leurs économies par leurs enfants en difficultés financières. Après avoir accepté d'avancer des fonds, ils se trouvent enfermés dans un cercle vicieux où les menaces et les reproches de leur entourage jouent un rôle important: «Si tu ne me donnes pas d'argent, tu ne reverras plus ton petit-fils». «Tu n'as jamais rien fait pour moi... Une histoire familiale de violence est fréquemment reliée à ces problèmes. Les enfants auxquels on

a infligé de mauvais traitements ont tendance à user des mêmes procédés: intimidation, humiliation, négligence.

Quelquefois, la conversation dérape et on reçoit le récit de toute une vie. «Certains appels sont assez longs, avoue Stéphanie. Mais je le ressens assez vite quand on a fait le tour de la question. A ce moment-là, j'essaie de reprendre le contrôle de la discussion.»

Il arrive aussi qu'une même personne rappelle plusieurs fois, se servant de la ligne pour pallier son isolement. Alors, elle est dirigée vers un service d'écoute. «On essaie de refaire le réseau social de la personne. Mais on ne peut pas se permettre d'avoir des appels répétés. On offre un suivi d'un seul appel», dit Stéphanie.

Le plus exigeant n'est pas de faire face à la détresse, à la dépression ou à la honte des victimes, mais à la paranoïa de certains — assez rares — éprouvant des troubles psychologiques. Car l'impuissance est totale devant la peur chronique de ceux qui se sentent persécutés par un ennemi universel. Les démons intérieurs causent pourtant une souffrance bien réelle.

Quelquefois, la conversation dérape et on reçoit le récit de toute une vie

CINÉMA

Le Polygraphe lancé à Venise

Le film de Robert Lepage ne sortira à Montréal qu'en octobre

LE DEVOIR

Le Polygraphe de Robert Lepage, adapté de sa pièce de théâtre du même nom, échappe au festival de Toronto et au FFM de Montréal, qui n'auront pas ce gros morceau très attendu à se mettre sous la dent dans leur programmation. Le film sera projeté en grande première mondiale à la Mostra de Venise, le 1^{er} septembre, dans la section «Fenêtre sur les images».

«Cette coproduction Québec/France/Allemagne trouvera au festival de Venise une fenêtre importante sur le marché européen», explique le distributeur Christian Larouche, de la maison CFP. Il précise toutefois que la raison principale pour laquelle Le Polygraphe ne sera pas lancé au pays tient au côté globe-trotter de Robert Lepage, actuellement en tournée théâtrale européenne, qui n'aurait pu se li-

bérer de ses engagements pour faire la promotion du film à Montréal ou à Toronto, «alors qu'il sera dans les environs de Venise». Le Polygraphe ne sortira à Montréal que le 25 octobre prochain, «car Robert Lepage sera alors disponible pour des entrevues au Québec».

Le Polygraphe, qui donne la vedette à Marie Brassard, au Suédois Peter Stormare, à Patrick Goyette, à l'actrice espagnole Maria de Medeiros et à James Hyndeman, évoque un épisode de la vie de Lepage, alors qu'à la suite du meurtre d'une amie, il avait dû passer le test du détecteur de mensonge, entre les mains de l'appareil policier de Québec. «Le film, explique le distributeur, est encore à l'étape du montage, et l'équipe de la Mostra de Venise n'en a vu qu'une version pré-montée sur cassette. Nous livrons une course contre la montre pour le finir.»

O.T.

Cliché d'été

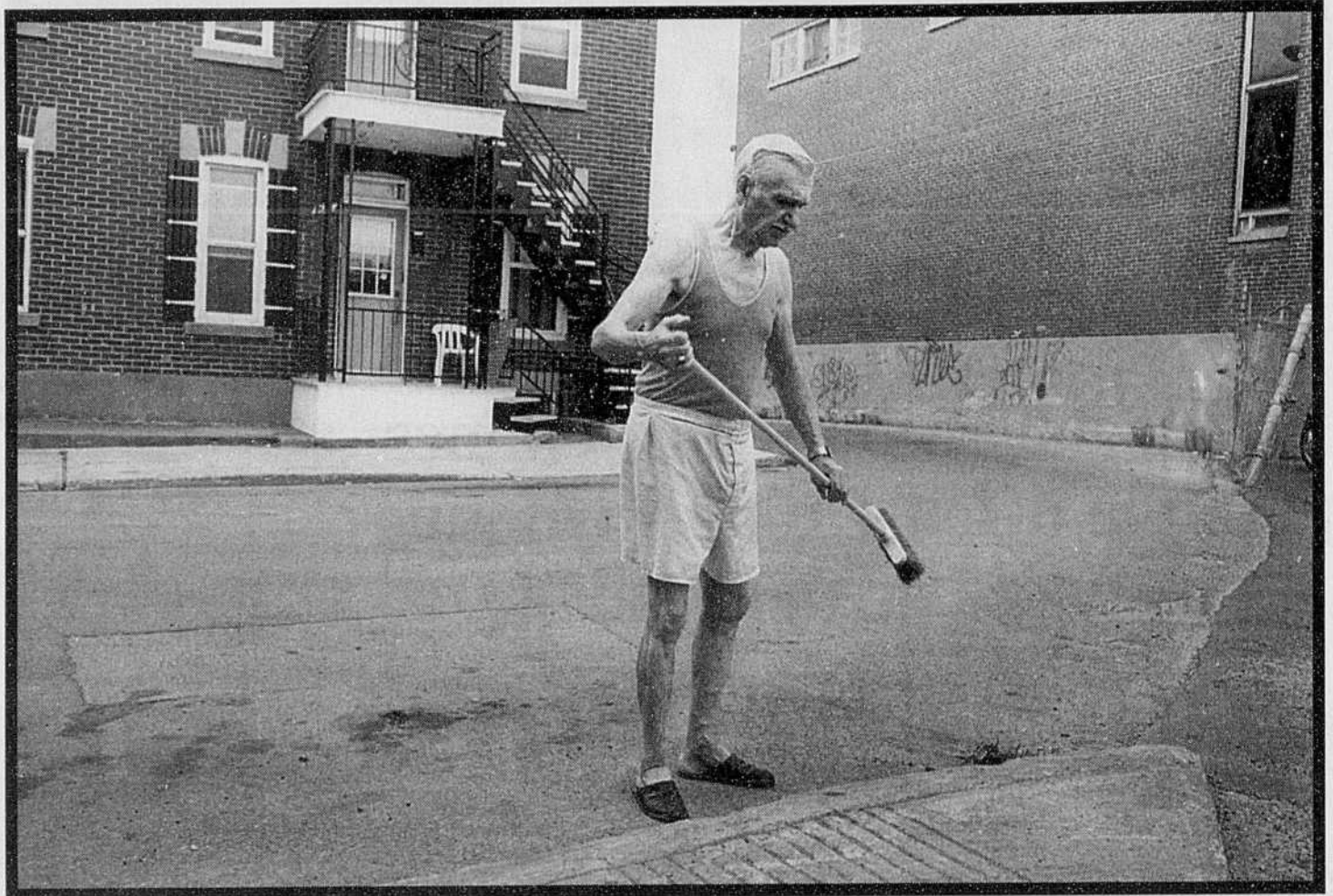


PHOTO MICHELLE CATHERINE WIDMANN

Avez-vous été adopté en C.-B.? Y avez-vous donné un enfant en adoption?

La Colombie-Britannique est en train de changer sa Loi sur l'adoption. À compter du 4 novembre 1996, il sera plus facile pour les adultes qui ont été adoptés durant leur enfance et leurs parents biologiques d'obtenir des renseignements les uns sur les autres.

Si vous avez été adopté en C.-B. et que vous avez maintenant 19 ans ou plus, vous aurez accès à votre certificat de naissance original, celui-ci indiquant le nom que vous avez reçu à votre naissance, ainsi que le ou les noms d'un ou des deux parents inscrits sur ce certificat.

Si vous avez donné un enfant en adoption en C.-B. et que cet enfant soit maintenant âgé de 19 ans ou plus, vous aurez accès au certificat de naissance indiquant le nom donné à votre enfant, après son adoption.

Certaines personnes peuvent souhaiter conserver leur anonymat. Si vous ne désirez pas rendre accessibles ces renseignements sur vous-même, vous pouvez déposer un veto aux fins de non-déclaration. Si vous êtes prêt à partager ces renseignements sur votre identité, mais ne désirez pas être contacté par l'autre partie, vous pouvez déposer une déclaration de non-contact. Vous pouvez, sans frais, déposer un tel veto ou une telle déclaration maintenant, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en novembre.

Pour obtenir un formulaire de déclaration de veto ou de non-contact, appelez le Bureau des statistiques Province de la Colombie-Britannique (sans frais) 1-888-212-1188

Pour vous renseigner sur la Loi sur l'adoption, le dépôt d'un veto ou d'une déclaration de non-contact, appelez le Ministère des affaires sociales Province de la Colombie-Britannique (sans frais) 1-888-236-7888



La fonction publique maigrit au rythme prévu

En un an seulement, plus de 17 000 fonctionnaires fédéraux ont quitté leur emploi

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les compressions amorcées lors du budget de 1995 dans la fonction publique fédérale se déroulent au rythme prévu. Depuis l'année dernière, l'appareil gouvernemental a perdu 7,8 % de ses effectifs, a indiqué hier le Conseil du trésor.

Bénéficiant de divers programmes d'encouragement, 17 642 fonctionnaires ont quitté leur emploi entre avril 1995 et mars 1996, ce qui représente la moitié de l'objectif prévu de 33 000 départs au bout de trois ans. La majorité d'entre eux, 15 278, étaient des employés permanents.

Ces départs ont permis de faire passer la taille de la fonction publique de 225 619 à 207 977 employés.

«Ces chiffres respectent nos prévisions, je ne pense pas que l'on va avoir de la difficulté à atteindre l'objectif prévu», a expliqué Alain Jolicoeur, porte-parole du Conseil du trésor.

La prévision de 33 000 départs ne comprend pas les compressions dans le personnel militaire de la Défense nationale et dans celui des sociétés d'État comme Radio-Canada. Finalement, l'objectif global a été fixé à 45 000 suppressions sur trois ans.

Les trois quarts des employés permanents qui ont quitté la fonction publique l'année dernière ont reçu une prime d'encouragement au départ. Il s'agissait pour la plupart de retraites anticipées, programme selon lequel le gouvernement devance le versement de la pleine pension.

M. Jolicoeur note que la popularité de ce programme a été «plus élevée que prévu».

Le Conseil du trésor n'est pas en mesure de chiffrer le coût total des rachats en 1995-96. On sait par contre qu'une somme de 2,3 milliards a été réservée sur trois ans pour mener à bien le plan de réduction des effectifs.

Selon M. Jolicoeur, l'objectif de 33 000 sera d'autant plus facile à atteindre que d'importantes privatisations

OTTAWA

L'objectif global, qui englobe aussi l'armée et les sociétés d'État, a été fixé à 45 000 suppressions d'emplois d'ici trois ans

sont prévues au cours des deux prochaines années. C'est ainsi que le transfert du contrôle de la navigation aérienne à une corporation privée à but non lucratif, appelée NavCanada, entraînera le départ cette année de 6000 fonctionnaires employés par Ottawa.

En outre, les services fédéraux d'inspection des aliments seraient regroupés avec ceux des provinces, ce qui se traduirait par un nombre indéterminé de suppressions de postes. La gestion des parcs fédéraux est aussi remise en question. Dans son dernier budget, Ottawa a indiqué qu'il prévoyait créer une agence, probablement indépendante du gouvernement, pour s'occuper des parcs.

Par ailleurs, le Conseil du trésor a tenu à relever le fait, avec de nombreux graphiques à l'appui, que les femmes avaient été moins affectées que les hommes par les compressions. Ainsi, le pourcentage des effectifs féminins au sein de la fonction publique a augmenté, passant de 47,8 % en 1995 à 48,4 % en 1996. Celui des femmes cadres a également été en hausse: il a crû de 19,1 % à 21,3 % de 1995 à 1996.

Du côté de l'Alliance de la fonction publique du Canada, le plus important des syndicats de fonctionnaires fédéraux, on estime que l'année en cours va être difficile à traverser.

«L'année dernière s'est bien déroulée parce que les personnes qui sont parties étaient intéressées par les offres du gouvernement», a affirmé Nycole Turmel, vice-présidente de l'Alliance.

En effet, note-t-elle, la preuve en est que les programmes de pré-retraite ont été très populaires.

«Mais, cette année, il faudra forcer les gens à partir en ayant recours à des listes [de disponibilité]», avance Mme Turmel.

Celle-ci s'inquiète également des effets des compressions sur les services au public. Cette année devra être déterminante à cet égard. «Il est difficile de prétendre que plusieurs milliers de départs supplémentaires n'auront pas d'effet sur les services.»

Vous avez des questions sur la nouvelle assurance-médicaments?

• LES ACTUALITÉS •

Affichage bilingue

Chrétien agit de façon irresponsable, déplore le Bloc

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Chrétien est inspiré par des préoccupations strictement électoralistes lorsqu'il approuve le boycottage anglophone des commerces unilingues francophones dans le West Island et au centre-ville de Montréal.

C'est en ces termes que le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, dénonce les propos tenus par le premier ministre Chrétien avant-hier à Trois-Rivières.

«Il y a des sondages, des études de son propre parti qui ont été publiés indiquant qu'il perd des appuis non seulement au Québec, mais chez les anglophones de l'ouest de l'île de Montréal et du reste du pays, a dit M. Gauthier. Alors, c'est sa stratégie électorale de tout temps de frapper sur le Québec, de frapper sur les francophones du Québec afin de se rendre sympathique aux anglophones du reste du Canada.»

Le chef bloquiste a déclaré que M. Chrétien est irresponsable de venir jeter de l'huile sur le feu dans le dossier linguistique. Il indique que c'est la stratégie qu'il a toujours utilisée, afin de provoquer, autant en 1982 qu'à la dernière élection fédérale.

«Quand ça va mal et qu'il veut se faire réélire, quand il a des objectifs politiques, M. Chrétien trouve le moyen de frapper les francophones du Québec», a-t-il déploré, précisant que M. Chrétien agit ainsi parce qu'il sait qu'il ne fera pas de gains politiques chez les francophones du Québec, mais qu'il a des chances de regagner la clientèle traditionnelle anglophone du Québec qui lui échappe.

En ce qui a trait aux droits des minorités linguistiques au Canada et au Québec, M. Gauthier a déclaré que «toutes les communautés francophones hors Québec actuellement se froteraient les mains, danseraient de joie, si elles avaient le même statut, les mêmes privilèges, les mêmes institutions et les mêmes pouvoirs — sur leur développement — qu'ont les anglophones au Québec».

M. Gauthier a souligné que M. Chrétien, en contribuant à faire circuler l'idée dans le reste du Canada que les anglophones du Québec sont maltraités, oublie de dire que toutes les minorités francophones du Canada considéreraient comme étant un progrès significatif pour elles, d'avoir le même statut que les anglophones au Québec.

«À mon avis, c'est irresponsable de ne pas préciser ces faits. Je trouve qu'il se porte rapidement à la défense des droits linguistiques des anglophones du Québec alors que nous savons que M. Chrétien est beaucoup moins pressé de venir en aide aux francophones hors Québec lorsqu'on les empêche de construire une école, par exemple, à laquelle ils ont droit.»

À l'approche des prochaines élections fédérales, M. Gauthier croit que les conseillers de M. Chrétien lui ont suggéré de remettre le Québec à sa place, de donner l'illusion que le premier ministre du Canada affronte le gouvernement du Québec afin de regagner des appuis dans l'establishment anglophone.

Commentaire au PQ

Le premier vice-président du Parti québécois, Fabien Béchard, tourne en dérision le fait que le premier mi-

nistre Chrétien se présente comme le défenseur des minorités au Canada alors qu'il néglige les minorités francophones hors Québec.

«Lorsqu'on regarde les données, il y a une assimilation des francophones à l'extérieur du Québec qui est extrêmement importante et les efforts n'ont pas été faits pour ralentir et empêcher cette assimilation», a fait valoir M. Béchard.

En ce qui a trait à la situation linguistique des francophones du Québec, il a précisé que leur situation dans l'ouest de l'île de Montréal n'est pas rose non plus. «Il y a encore un taux d'assimilation qui est assez important. On est passé de 6,6 % à 6,9 % en terme d'anglicisation, entre 1971 et 1991, dans l'ouest de l'île de Montréal. Chez les allophones, c'a été de 42,7 à 45,6 % pour la même période.»

M. Béchard explique que ce qui est grave dans cet encouragement au bilinguisme, c'est qu'en augmentant le poids de l'anglais dans l'ouest de l'île de Montréal, on accroît l'attraction de l'anglais et, alors, c'est le taux d'assimilation qui s'accroît.

«L'objectif de la loi 101 et de la loi 86 [qui a modifié cette première], ce n'est pas de faire la promotion du bilinguisme, c'est de faire la promotion de la langue française, a-t-il dit. C'est le français, aussi bien au Canada qu'au Québec, qui est en difficulté et en ce sens-là, l'encouragement au bilinguisme est un encouragement à l'affaiblissement du français au Québec.»

Le PQ invite Terrana et Martin

Par ailleurs, à la suite des propos controversés de la

député libérale de Vancouver-est, Anna Terrana, et d'un député réformiste de la Colombie-Britannique, Keith Martin — Mme Terrana avait comparé Lucien Bouchard à Adolf Hitler et le gouvernement péquiste à celui des nazis, tandis que M. Martin avait dit que le gouvernement québécois faisait tout pour se débarrasser des immigrants afin de gagner le prochain référendum —, le comité national des relations ethnoculturelles du Parti québécois les a invités hier à séjourner à Montréal pour quelque temps afin de les sensibiliser à certaines facettes de la réalité du Québec.

«Parce qu'ils reflètent une vision biaisée de la réalité québécoise, les propos des députés Terrana et Martin sont inquiétants. La rencontre que nous leur proposons pourrait dissiper certaines idées préconçues que trop de Canadiens ont du Parti québécois», a fait savoir par voie de communiqué la présidente du comité national des relations ethnoculturelles du PQ, Nathalie Lavoie.

Le comité a établi un programme précis pour les deux députés de la Colombie-Britannique s'ils acceptent de venir au Québec. On leur propose une rencontre avec les membres du comité national des relations ethnoculturelles du PQ, un repas avec des membres du comité exécutif du PQ, une tournée de Montréal et une visite du centre-ville et de quartiers caractérisés par la présence significative de citoyens et de citoyennes d'origines ethniques diverses.

Une rencontre est également prévue avec le ministre des Relations avec les citoyens, André Boisclair, et enfin un «5 à 7» avec le Regroupement des Latino-Américains pour le OUI.

Johnson accuse le PQ de «brasser la soupe linguistique»

Le chef du PLQ a refusé de commenter les propos de Jean Chrétien au sujet de l'affichage

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, accuse le gouvernement Bouchard de «brasser la soupe» linguistique en réagissant tel qu'il le fait au mouvement de boycottage des commerces unilingues francophones par un mouvement anglophone au sein de la métropole.

«L'équilibre et la paix linguistiques avaient été atteints avec nous, après que le Parti libéral eut décrété la loi 86, a expliqué le chef de l'opposition officielle. Cette loi assure la protection et l'épanouissement du fait français au Québec dans le respect des autres. Le Parti québécois a décidé de brasser la soupe et on voit ce que ça donne.»

La loi 86, mise de l'avant en 1993

par le gouvernement Bourassa, avait servi à modifier plus de 80 des 215 articles de la loi 101, affectant plusieurs chapitres tels que la langue de législation, de justice, du commerce,

l'affichage bilingue à Montréal — M. Johnson a expliqué qu'il n'était pas «l'interprète du premier ministre du Canada» et qu'il ne «faisait pas de politique fédérale». «Il faut faire preuve

de beaucoup de sensibilité et de compréhension lorsqu'on commente la situation du français», s'est-il borné à affirmer.

Daniel Johnson croit qu'il importe de toujours veiller à ce que la loi 86 soit respectée et qu'une des missions du gouvernement est d'assurer la prédominance du français. «Le reste, ce sont des querelles commerciales, des anecdotes. Un commerçant qui trouve que les lettres d'affichage ne sont pas assez grosses.»

Quant au projet de loi 40 — déposé par la ministre responsable de la Charte française, Louise Beaudoin,

en juin dernier — et qui prévoit la résurrection de la Commission de protection de la langue française, M. Johnson explique que «la paix sociale linguistique existe, elle est là, et les offices et les organismes de protection de la langue ont déjà tout ce qu'il faut pour assurer la protection du français». «Pour certaines personnes, la police de la langue représente justement le symbole du brassage de soupe.»

Le chef du Parti libéral a également expliqué qu'il n'était nullement surpris de l'esprit de «confusion totale» qui entoure la mise en place de la première phase du régime d'assurance-médicaments. «Nous avions prédit ce qui est en train de se produire. Le gouvernement a voulu taxer les Québécois et il s'adresse en plus aux personnes âgées et aux assistés sociaux. Il s'agit d'un dossier financier totalement improvisé.»

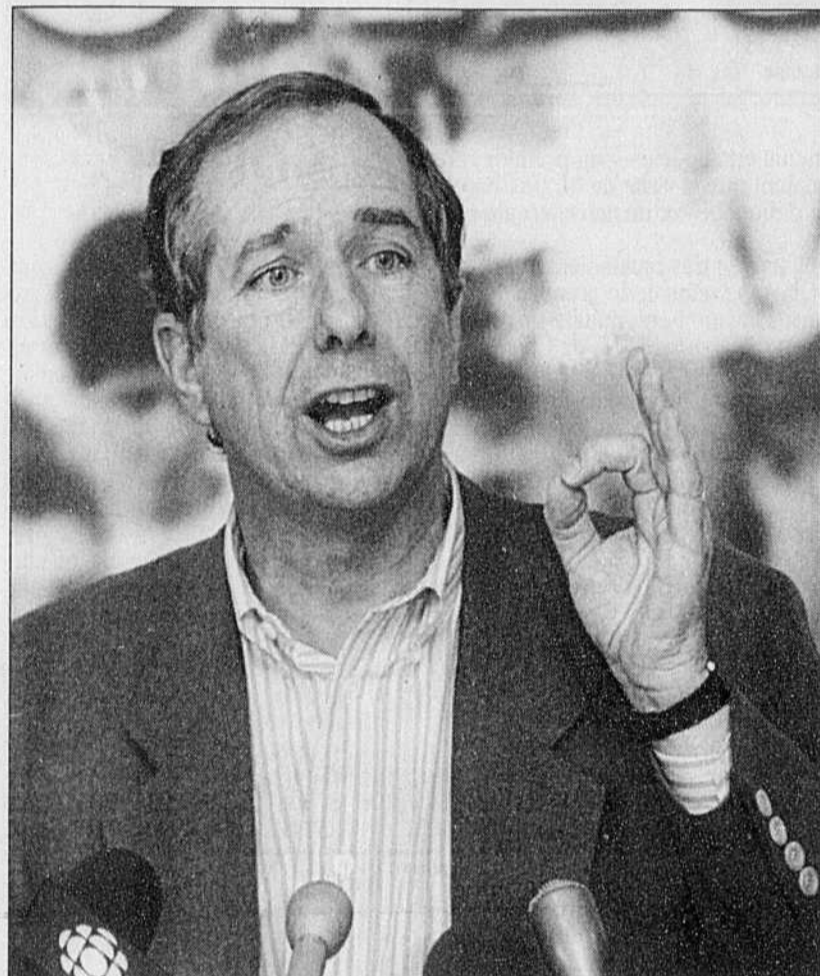


PHOTO JACQUES GRENIER

Le chef du PLQ, Daniel Johnson, s'en est pris à la politique linguistique du gouvernement Bouchard, hier, à Saint-Jérôme.

Travaux de la Commission pour la coopération environnementale

Les propos optimistes de Marchi contrastent avec le communiqué final

Le ministre prétend avoir convaincu son homologue américaine de la justesse de ses vues environnementales

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le ministre de l'Environnement Sergio Marchi a affirmé hier avoir convaincu son homologue des États-Unis de présenter une loi devant le Congrès qui forcerait les industriels américains à déterminer dans quelle mesure leurs futurs projets vont affecter l'environnement canadien.

M. Marchi soutient avoir convaincu la dirigeante de l'Agence américaine de protection de l'environnement, Mme Carol Browner, de la justesse de ses vues au cours de la seconde journée de la rencontre à Toronto des responsables de l'environnement canadien, mexicain et américain.

M. Marchi a également promis de faire en sorte que tous les gouvernements et entreprises en Amérique du Nord souscrivent à une charte qui les contraindrait à se soumettre à de sévères normes en matière de protection de l'environnement.

«Si nous sommes d'accord pour harmoniser et améliorer nos normes de protection, nous devons également en améliorer le respect», a déclaré M. Marchi.

Les engagements de M. Marchi contrastaient énormément cependant avec le libellé du communiqué final émis par les participants aux travaux de la Commission pour la coopération environnementale. Cette commission, à laquelle siège également Julia Carabias, la secrétaire à l'environnement du Mexique, a été créée il y a trois ans dans la foulée de

l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Sans aucun pouvoir législatif, la CCE est perçue par les groupes environnementaux comme un tigre de papier. La rencontre de cette semaine représentait pour les autorités l'occasion de leur prouver qu'ils ont tort.

La conférence a débuté sur les chapeaux de roue, jeudi, lorsque les commissaires ont accepté d'envoyer une mission au Mexique afin de déterminer si la construction d'un nouveau quai sur l'île de Cozumel respectait les normes environnementales du pays.

La CCE a également convenu de développer des normes internationales pour le contrôle de la qualité de l'air et de mettre sur pied un organisme international de technologie environnementale.

Mais hier, les délibérations n'ont débouché sur rien de concret.

La commission a émis un communiqué disant que M. Marchi ainsi que Mmes Browner et Carabias ont convenu «d'accélérer la protection de l'environnement». Mais il était farci de termes vagues comme «accepté d'étudier», «devrait satisfaire» et «tendre vers».

Au sujet des promesses faites par M. Marchi, il n'en était aucunement question. Quant à la charte dont il a fait mention devant la presse, elle s'est traduite dans le communiqué par un accord «pour étudier le développement d'un programme visant à faire la promotion d'une performance environnementale basée sur les meilleures pratiques» disponibles.

L'AVENTURIER

VENTE DE FIN DE SAISON

1^{ER} AOÛT AU 10 AOÛT

40%

sur tous les vêtements en magasin!

THE NORTH FACE - MOUNTAIN HARDWEAR
- CHLOROPHYLLE - ROYAL ROBBINS -
GRAMICCI - EX OFFICIO-PICANTE

■ 40% sur plus de 20 modèles de bottes et souliers de randonnée
 ■ 40% sur plus de 20 modèles de sacs à dos

30% sur toutes les embarcations et accessoires nautique en magasin

Current Design ■ Dagger ■ Mad River ■ Necky ■ Aquaterra

Montréal : 1604, St-Denis (métro Berri-UQAM), (514) 849-4100
 Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O., (514) 681-8030
 Brossard : 8025 boul., Taschereau, (514) 462-3389
 Québec : 710, Bouvier, #135, (418) 624-9088
 Sainte-Foy : Place de la Cité, (418) 654-1774
 Chicoutimi : 250, rue Racine Est, (418) 545-2251

N'hésitez pas à composer le

1 888 435-7999

Le service téléphonique est offert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Ensemble on s'assure de protéger notre santé

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Brise anti-yankee

Les «gringos» ne jouent pas le jeu du libéralisme en Amérique latine

LE MONDE

Au sud du Rio Grande souffle à nouveau une forte brise anti-yankee. On n'est plus au temps, bien sûr, du discours anti-impérialiste des années 60 et 70. Si l'on excepte l'intéressante et exotique démarche du sous-commandant Marcos, qui dirige ces jours-ci dans le Chiapas mexicain un séminaire sur les ratés de l'économie de marché, il y a beau temps que l'Amérique latine s'est convertie au libéralisme économique. Sous forme de taux de croissance sans précédent, elle en récolte les fruits, incontestables; et, sous forme d'innombrables pathologies urbaines, de la criminalité à la marginalisation d'une partie de la population, elle en subit aussi nombre d'effets pervers.

De ce point de vue, le «modèle de développement» qui l'emporte dans tout le continent sud de l'Amérique est celui qui est venu du nord. Mais c'est précisément là, sur ce chapitre des règles du libéralisme, que nombre de Latino-Américains interpellent Washington: les «gringos» ne jouent pas le jeu. Sous prétexte d'isoler le paria de La Havane, les États-Unis se permettent de déroger aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

De ce point de vue, le «modèle de développement» qui l'emporte dans tout le continent sud de l'Amérique est celui qui est venu du nord. Mais c'est précisément là, sur ce chapitre des règles du libéralisme, que nombre de Latino-Américains interpellent Washington: les «gringos» ne jouent pas le jeu. Sous prétexte d'isoler le paria de La Havane, les États-Unis se permettent de déroger aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Au moment où ils vantent l'ouverture commerciale des frontières, les voilà qui s'approprient à sanctionner les sociétés étrangères qui veulent commercer avec La Havane. Fidel Castro n'en dormira pas moins sur ses oreilles de vieux caudillo sourd à tout appel à l'ouverture politique; mais les Cubains pourraient subir les conséquences d'un boycottage unilatéral aggravé de leur pays.

A l'évidence, les États-Unis n'ont pas mesuré l'ampleur de l'exaspération qu'a provoquée au sud du continent la législation Helms-Burton récemment votée par le Congrès. De passage à Paris, où il a été reçu par Jacques Chirac, le président colombien, Ernesto Samper, le disait mercredi dans nos colonnes: «Il y a eu en Amérique latine un rejet général de la loi Helms-Burton qui est à l'opposé du nouveau climat instauré après la guerre froide» et qui «va à l'encontre de la liberté du commerce, du multilatéralisme».

Dans leur bataille contre la loi Helms-Burton, très exactement contre ce que incarne de l'ancienne et arrogante manière des États-Unis à l'égard de leur arrière-cour, les Latino-Américains entendent s'appuyer sur les Européens. Après tout, certains d'entre eux, les Espagnols, notamment, qui commercent avec Cuba, sont aussi visés par le dispositif de la loi Helms-Burton. Ce n'est pas un hasard si, sur le chemin du retour, M. Samper s'arrêtait cette semaine à Madrid.

On dira que le chef de l'État colombien n'est pas forcément représentatif de ses pairs d'Amérique du Sud: interdit de séjour aux États-Unis, qui le soupçonnent d'avoir été élu grâce à l'argent de la cocaïne, il aurait un intérêt particulier à chercher un soutien européen. Il n'empêche: de la Caraïbe à Santiago du Chili, le ressentiment contre la loi Helms-Burton est le même, parfois nourri par un vieux fond anti-yankee qui ne demande qu'à être réveillé. Si seulement l'Europe en profitait pour s'intéresser davantage à cette autre Amérique...

EN BREF

PRIEBKE EXTRADÉ EN ALLEMAGNE?

Bonn (Reuter) — Un représentant de la communauté juive d'Allemagne, Michel Friedman, a réclamé hier l'extradition de l'ancien officier SS Erich Priebke, acquitté la veille par un tribunal militaire italien. «Je suis déçu, je suis furieux, je suis choqué qu'ils aient prononcé un verdict aussi irritant et surprenant. C'était un crime contre l'humanité», a-t-il déclaré sur les ondes de la radio allemande. L'ancien capitaine SS, aujourd'hui âgé de 83 ans, était jugé pour sa participation au massacre des Fosses ardéennes, au sud de Rome, où 335 Italiens furent exécutés le 24 mars 1944 par les Allemands en représailles à un attentat des partisans qui avait tué 33 soldats allemands. Erich Priebke aurait été de nouveau arrêté à Rome huit jours après l'annonce du verdict, qui a suscité un tollé en Italie. «J'exhorte l'Allemagne à demander son extradition et à tout tenter pour traduire ce meurtrier devant la justice allemande, aux termes du code pénal allemand», a déclaré Michel Friedman, qui est membre du Conseil central des juifs.

BUYOYA CHOISIT SES HOMMES

Bujumbura (Reuter) — Le major Pierre Buyoya, le nouvel «homme fort» du Burundi, a nommé hier un gouvernement de 23 membres qui, de l'avis des observateurs occidentaux, devrait rester sous la coupe des militaires tutsis. Selon la radio nationale, il a reconduit dans ses fonctions le ministre de la Défense, Firmin Sinzoyiheba, et nommé Epitacé Bayagankandi, un lieutenant-colonel tutsi, au ministère de l'Intérieur. Le ministre de la Planification sortant, Gérard Niyibigira, devient ministre des Finances et le ministre des Transports Christophe Ndirukire conserve son portefeuille. Le président déposé Sylvestre Ntibantunganya s'est réfugié à l'ambassade des États-Unis. Mercredi, les dirigeants de la région des Grands Lacs avaient décidé d'imposer des sanctions économiques contre le Burundi pour forcer Buyoya et les militaires tutsis à quitter le pouvoir. L'OUA considère Ntibantunganya comme le président légitime du pays et a condamné le putsch.

BETTINO CRAXI HOSPITALISÉ

Rome (AFP) — L'ancien président du Conseil italien Bettino Craxi est hospitalisé depuis mercredi dernier à la polyclinique Taoufik de Tunis, où «il a été soigné mais pas encore opéré», ont annoncé hier des sources proches de M. Craxi, citées par l'agence italienne ANSA. Selon ces sources, M. Craxi, qui est âgé de 62 ans, a été admis d'urgence dans cet hôpital mercredi soir à la suite d'une aggravation des conséquences de son diabète. L'ancien dirigeant socialiste italien est soigné comme d'habitude par le docteur Moncef Benebid, son médecin de confiance, qui l'a opéré plusieurs fois au pied pour tenter de juguler des accès de gangrène. M. Craxi avait subi à la fin du mois de février dernier trois interventions chirurgicales au pied et était resté hospitalisé à la polyclinique Taoufik pour plusieurs semaines de convalescence. M. Craxi vit reclus depuis trois ans et demi dans une villa à Hammamet, à 60 km au sud de Tunis, pour échapper à des poursuites pour corruption engagées contre lui en Italie.

L'évêque d'Oran assassiné

Paris tient à avoir un «nouveau départ» avec Alger

L'évêque d'Oran Pierre Claverie a été tué jeudi soir dans sa ville par l'explosion d'une bombe contre l'évêché, en une spectaculaire riposte des islamistes à la visite du chef de la diplomatie française Hervé de Charette, reparti d'Algérie quelques heures avant.

D'APRES AFP

La France tente d'ébaucher un «nouveau départ» dans ses relations tumultueuses avec l'Algérie, mais vient d'être immédiatement replongée dans l'engrenage de la violence, avec l'assassinat jeudi soir de l'évêque d'Oran, M^r Pierre Claverie, attribué aux islamistes radicaux.

Paris a réagi fermement hier à cette apparente riposte à la visite en Algérie du chef de la diplomatie Hervé de Charette, menée par un des groupes engagés dans le «djihad» (guerre sainte) contre la France, considérée comme «alliée de la junte».

M. de Charette a rapidement affirmé que le gouvernement ne se «laissera pas détourner du chemin» et que Paris souhaitait maintenir des relations «cordiales» avec le régime en place à Alger.

Le premier ministre Alain Juppé a déclaré que cet attentat à la bombe ne pouvait «que renforcer la détermination de tous ceux qui rejettent la violence et la haine, et qui ont la volonté que la concorde et la paix l'emportent».

Mais cette volonté affichée de Paris de ne pas se laisser dicter sa politique masque mal la faible marge de manœuvre du gouvernement. Depuis le début des violences à grande échelle, en 1992, Paris apparaît pris entre plusieurs feux, entre un pouvoir prompt à l'accuser de s'immiscer dans ses affaires intérieures, ou au contraire d'afficher son «indifférence», une opposition «démocrate» — souvent francophone — qui l'enjoint d'appuyer la lutte contre «l'intégrisme» et une mouvance islamiste qui dénonce son soutien au régime. «L'Algérie est un problème sans solution», avait coutume d'expliquer, un brin désabusé, un ancien diplomate qui connaît bien ce dossier.

Isoler le régime

Le Groupe islamique armé (GIA) vise depuis 1993 à isoler le régime d'Alger. Ancienne puissance coloniale, premier partenaire économique et financier, Paris a été la principale cible des attaques contre les étrangers, avec 40 de ses ressortissants tués.

En Algérie, Paris se trouve en outre confronté à l'extrême vulnérabilité de ses derniers ressortissants, estimés à plus d'un millier, souvent des personnes isolées, impossibles à protéger. Plus d'un millier d'autres Français, expatriés récents, travaillent eux dans le secteur des hydrocarbures, sous haute protection de l'armée.

Le chef de guerre somalien succombe à ses blessures

Cessez-le-feu pour la mort de Aïdid

Mogadiscio (AFP) — Le chef de guerre Mohamed Farah Aïdid, mort jeudi après avoir été blessé par balles la semaine dernière, a été inhumé hier dans le sud de Mogadiscio devant des milliers de sympathisants en deuil.

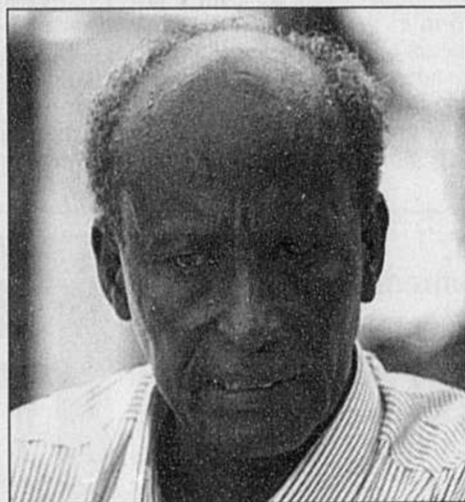
Juste après l'enterrement son principal rival Ali Mahdi Mohamed a décrété un cessez-le-feu unilatéral et immédiat. Il s'est aussi déclaré prêt à «avoir un meilleur dialogue» avec les successeurs du général Aïdid. La dépouille du général Aïdid a été transportée à bord d'une voiture tout-terrain depuis sa résidence jusqu'à une mosquée, où des prières ont été dites, puis jusqu'à un cimetière du district de Huriwa, où le cercueil a été mis en terre.

Le cercueil était couvert du drapeau somalien et de fleurs. L'hymne national a été joué lorsque le corps a été inhumé.

Au passage du cortège, dans le sud de la capitale dévastée par cinq ans de guerre, des milliers de femmes et d'enfants pleuraient. De jeunes miliciens rendaient hommage à leur «héros», en promettant de «poursuivre son œuvre».

Aucun discours politique n'a été prononcé au cimetière. Mais aujourd'hui, la population du sud de la capitale, fief du général décédé, doit se retrouver au stade de l'avenue du 21 octobre, pour célébrer la mémoire du chef de guerre.

La capitale était calme mais tendue, les habitants ne sachant pas quelles consé-



Mohamed Farah Aïdid

PHOTO AP

Michel Debré n'est plus

Paris (Reuter) — Michel Debré, ancien premier ministre du général de Gaulle, est décédé hier à l'âge de 84 ans.

Père de la constitution de la V^e République, figure historique du gaullisme, Michel Debré, souffrant depuis plusieurs années, est décédé dans la matinée à son domicile de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire).

Né le 15 janvier 1912 à Paris et fils du professeur Robert Debré, l'un des fondateurs de la pédiatrie française, Michel Debré aura, comme l'homme du 18-Juin, défendu avec fougue une «certaine idée de la France».

Docteur en droit, diplômé de sciences politiques, entré au Conseil d'Etat en 1939, Michel Debré entre dans la Résistance dès la première heure. Sous le pseudonyme de «Jacques», il organise des réseaux et siège au Comité central général d'études de la Résistance. En 1943, il devient adjoint au délégué en territoire occupé du Comité français de libération nationale. A la libération, il est nommé commissaire de la République pour la région d'Angers. C'est là qu'il rencontre Charles de Gaulle.

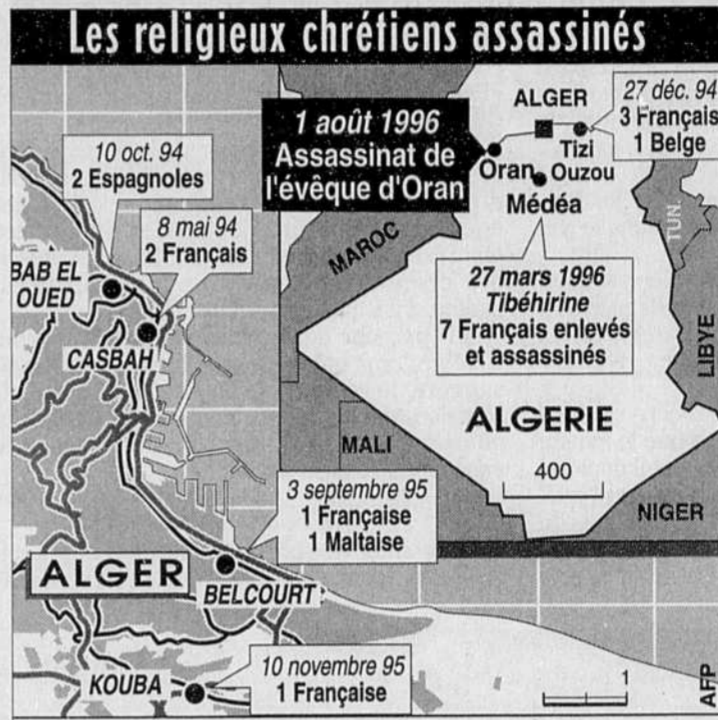
Avant que le général ne quitte temporairement les affaires, en 1946, Michel Debré a le temps de mettre en place l'École nationale d'administration. De sa tribune du Sénat — il est élu d'Indre-et-Loire — et dans les colonnes de son Courrier de la colère, il

clame son indignation contre le «régime des partis». Cela lui vaudra le surnom de «Michou la colère».

Michel Debré sera ensuite l'un des artisans du retour au pouvoir du général de Gaulle le 13 mai 1958. Le 1^{er} juin, quand Charles de Gaulle devient le dernier président du Conseil de la IV^e République, Michel Debré est nommé garde des Sceaux.

Il pourra ainsi préparer une nouvelle constitution fondée sur un renforcement du chef de l'exécutif, placé au-dessus des partis. En janvier 1959, Michel Debré sera tout naturellement le premier ministre de la V^e République. La guerre d'indépendance algérienne l'amènera à combattre ses anciens amis de l'Algérie française, ce qui lui vaudra de profondes inimitiés. En 1962, Michel Debré est à la fois élu député de la Réunion et conseiller municipal d'Amboise, dont il deviendra maire quatre ans plus tard. Il sera constamment réélu à la députation jusqu'en 1988, ses «amis» politiques lui préférant alors un autre candidat.

En 1966, Michel Debré est de retour aux affaires. Ministre de l'Economie et des Finances du gouvernement Pompidou, puis ministre des Affaires étrangères. Lorsque Georges Pompidou entre à l'Élysée, Michel Debré est nommé ministre de la Défense. Le départ du général de Gaulle, sa mort sonnent le début de la retraite pour Michel Debré.



Certains ressortissants français en Algérie — au premier rang desquels M^r Claverie — craignaient que la visite de M. de Charette et le rapprochement amorcé ne débouche sur de nouveaux attentats anti-français.

La réponse est manifestement arrivée très rapidement. Elle a frappé un «maillon faible» — M^r Claverie refusait de prendre des mesures de protection draconiennes et une personnalité de premier plan, dont l'assassinat, au moment de la visite de M. de Charette, ne pouvait qu'avoir un fort impact.

Malgré les appels de Paris au retour, la plupart des religieux avaient choisi de rester, comme M^r Claverie, un pied-noir de la 4^e génération, réputé pour son franc-parler, et son hostilité à la guérilla islamiste qui tente de renverser le pouvoir depuis 1992.

«Partir ou rester, la question ne se pose plus», expliquait-il de passage à Paris il y a quelques mois à l'occasion de la sortie de son livre *Lettres et messages d'Algérie*.

«Même si nous voulions partir, nous ne le pourrions plus. Nos sangs sont mêlés».

décès, selon les mêmes sources, pourrait également lever un important obstacle politique. Depuis des mois, le général Aïdid ne pouvait envisager de participer à des négociations de paix autrement qu'en tant que président, ce que ses adversaires considéraient comme inacceptable.

L'année dernière, les partisans du général Aïdid l'avaient élu président de la Somalie. Il avait formé un gouvernement, fort d'une centaine de membres mais reconnu ni par la communauté internationale ni par ses rivaux. Ses principaux adversaires sont l'ancien «président par intérim» Ali Mahdi Mohamed et Osman Atto, ancien bras droit et financier d'Aïdid.

Atto a changé de camp l'année dernière, après avoir accusé le général Aïdid d'être le principal responsable de l'impasse politique persistante en Somalie, pays privé de gouvernement depuis le renversement — par Aïdid notamment — du président Siad Barré, en janvier 1991.

Le semaine dernière, la radio du nord de Mogadiscio, fief d'Ali Mahdi, avait annoncé que le général Aïdid avait été grièvement blessé à l'abdomen lors d'une bataille pour le contrôle du quartier de la Medina, enclavé dans le sud de la capitale.

Le général, âgé d'environ 60 ans, avait démenti ces informations dans un message à sa radio, mais n'était pas réapparu en public. Hier matin, la radio contrôlée par le général Aïdid annonçait sa mort, des suites d'une crise cardiaque.

Les veaux fous affolent l'Europe

Bruxelles (AFP) — Mesure redoutée au Royaume Uni, l'obligation d'éliminer les troupeaux touchés par la maladie de la vache folle plane sur les éleveurs britanniques depuis la confirmation de sa transmission de la vache au veau.

Une étude réalisée sur sept ans par le comité d'experts scientifiques britanniques (SEAC) a démontré la transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) par la mère.

Cette conclusion, rendue publique jeudi, remet en question tout le programme d'éradication britannique, qui prévoit l'élimination progressive de tous les bovins de plus de trente mois, soit près de 4 millions de têtes sur 4 ans. La période d'incubation de la maladie est en effet estimée à 60 mois.

Elle hypothèque en outre les chances du Royaume Uni d'obtenir de ses partenaires une levée rapide de l'embargo mondial imposé depuis le 27 mars sur ses exportations bovines et de produits dérivés.

Premier Etat membre à réagir, l'Allemagne a en effet réclamé hier la révision urgente du plan d'éradication britannique et a exigé le maintien de l'embargo.

Le land de Hesse (centre de l'Allemagne) a en outre décidé de mettre en observation 700 veaux nés en Allemagne mais dont la mère était d'origine britannique.

«Les nouvelles données (sur la transmission) devront être prises en compte dans le plan d'abattage sélectif», a déclaré le ministre allemand de l'Agriculture, Jorgen Borchert.

Six États membres — Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Portugal — se sont opposés à la décision début juin de lever l'embargo pour le sperme de taureaux, et, sous des conditions très strictes de production, pour les gélatines et le suif de bovins.



Herby Branscum (à droite), l'un des deux banquiers acquittés jeudi.

Affaire Whitewater

Clinton soulagé

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton ne cachait pas son soulagement et sa satisfaction hier après le verdict d'acquiescement partiel rendu la veille dans le deuxième procès de l'affaire Whitewater.

«Je suis très satisfait» du verdict, a-t-il lancé hier, l'air rayonnant, à un groupe de journalistes qui ne lui avaient pourtant posé aucune question à ce sujet.

De fait, ce verdict constitue un succès politique pour le président démocrate et son épouse Hillary, sa première victoire dans l'affaire Whitewater et plus généralement sur le front des scandales qui accablent depuis trois ans la Maison-Blanche.

Le verdict innocent, en effet, le conseiller le plus proche de M. Clinton, Bruce Lindsey, un ami de plus de 20 ans qui, sans avoir été inculpé, avait été nommé par l'accusation comme complice des deux accusés.

Pour la Maison-Blanche, le verdict innocent aussi le président aux yeux de l'opinion publique.

Les accusés, Herby Branscum et Robert Hill, deux banquiers proches de M. Clinton lorsqu'il était gouverneur de l'Arkansas, ont été acquittés de quatre des 11 délits de malversation et d'escroquerie dont ils devaient répondre, le jury de Little Rock, la capitale de l'Arkansas, ne pouvant parvenir à une décision sur les sept autres.

Le procureur indépendant chargé de l'affaire Whitewater, Kenneth Starr, un républicain, n'a pas encore dit s'il comptait demander un deuxième procès sur ces sept chefs d'accusation.

L'enquête sur les autres aspects de Whitewater se poursuit, mais il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un sérieux revers pour l'accusation et surtout pour l'opposition républicaine, qui mise beaucoup sur les affaires pour avoir une chance de battre M. Clinton lors de l'élection présidentielle de novembre.

Malgré Whitewater et d'autres affaires, dont la principale est celle des fiches de police du FBI, le président sortant, un démocrate, est actuellement donné largement gagnant contre son rival républicain probable, Bob Dole, les sondages le créditant tous d'une avance de 15 à 20 points des intentions de vote.

Tous les sondages montrent que les Américains ne comprennent pas grand-chose à Whitewater, un imbroglio-financier qui a pour origine un investissement immobilier effectué par les Clinton à la fin des années 70 dans l'Arkansas, mais qu'une forte majorité d'entre eux sont convaincus que le président et surtout son épouse ne disent pas la vérité.

La Maison-Blanche a toujours dit que cette enquête était une «chasse aux sorcières» de la part des républicains, et M. Clinton affirmait le mois dernier qu'il s'agissait d'une «opération hautement politisée».

Le verdict de jeudi ne peut qu'accréditer cette thèse dans l'opinion publique.

Le premier procès découlant de cette affaire s'était au contraire traduit en mai par des verdicts de culpabilité contre trois proches de M. Clinton inculpés de 30 délits d'escroquerie: Jim McDougal, son ancienne épouse Susan et celui qui succéda à M. Clinton au poste de gouverneur de l'Arkansas, Jim Guy Tucker, qui a dû démissionner le mois dernier.

La nouvelle avait alors eu à la Maison-Blanche l'effet d'un coup de massue. Le verdict de jeudi, dont M. Clinton a été informé dans sa limousine alors qu'il revenait de jouer au golf, a eu l'effet opposé.

«Je suis très satisfait que Bruce Lindsey ait été complètement innocenté, comme j'en étais certain. Et je suis heureux pour les gens concernés», a commenté hier M. Clinton, qui avait témoigné pour la défense dans les deux procès par vidéo interposée.

É D I T O R I A L

Les déficits électoraux

Gilles Lesage

Après le répit de juillet et avec l'arrivée du mois d'août, les partis politiques reprennent graduellement le sentier de la guerre. C'est particulièrement vrai au plan fédéral. Les élections canadiennes ont eu lieu il y a bientôt trois ans et les escarmouches préélectorales font déjà rage.

Coup sur coup, ces jours derniers, le premier ministre et l'artillerie libérale ont passé deux jours dans sa région de la Mauricie; le Parti réformiste a tenté de se donner un nouveau départ (*Fresh Start*); le Parti conservateur a publié un document d'orientation en vue de son prochain congrès, dans trois semaines. Il n'y a que le Bloc québécois, à vrai dire, qui continue de profiter pleinement de la pause estivale.

Et il a parfaitement raison, si l'on en juge par les récents sondages, notamment celui d'Angus Reid, fin juillet. Près de trois Canadiens sur cinq approuvent la performance de M. Chrétien à titre de premier ministre; ce qui laisse entrevoir, à moins de changements substantiels dans l'humeur populaire, la réélection facile des libéraux, l'an prochain. À peu près partout, notamment en Ontario, mais pas au Québec. Ici, au contraire, près de deux Québécois sur trois ne sont pas d'accord avec M. Chrétien.

Assez étrangement, les libéraux semblent avoir fait des gains quant à l'intention de vote, même si 55 % des Québécois sont d'accord avec la performance du Bloc à Ottawa. Autrement dit, MM. Chrétien et Michel Gauthier sont moins populaires que leur parti. Le Parti libéral du Canada traîne son chef comme un boulet au Québec — c'est un lieu commun de le répéter — tandis que le départ de M. Bouchard se fait cruellement sentir pour son successeur à Ottawa, mais non pour le Bloc lui-même.

Les récents sondages confirment donc, une fois de plus, que la prochaine lutte électorale se fera encore à deux, au Québec, et qu'elle sera fort inégale, quoi qu'en dise le ministre-organisateur Gagliano. Avec M. Chrétien à la barre, ce sera encore la déroute libérale.

D'autre part, les mêmes coups de sonde sont loin d'être réjouissants pour le Parti conservateur et le Parti réformiste. Au plan canadien, les deux sont au coude à coude quant à l'intention de vote, à 12 %, ce qui signifie une baisse substantielle pour Preston Manning. Pour la première fois en trois ans, la majorité des Canadiens désapprouvent le rendement des réformistes et celui de leur chef. Quelques mois après les escarmouches printanières, les sanctions disciplinaires imposées temporairement à quelques extrémistes (d'ailleurs réintégré cette semaine, sans contrition), et le congrès de juin visant à insuffler un second souffle aux réformistes, c'est un coup dur.

D'autant qu'au moment même où il tente de présenter son parti comme ouvert au Québec, tolérant et respectueux des minorités, M. Manning ne peut même pas tirer profit des gaffes libérales. Il pensait bien faire du « millage » avec l'affaire Anna Terrana (cette députée libérale qui compare M. Bouchard à Hitler et le PQ aux nazis). Mais voilà qu'un député réformiste, Keith Martin, également de la Colombie-Britannique, jette de l'huile sur le feu en donnant raison à sa collègue, sinon sur la forme, du moins quant au fond. Comme quoi le manque de compréhension, la stupidité et l'absurdité débordent des frontières partisanes. Y compris libérales, M. Chrétien se contentant d'excuses qui n'en sont pas.

Un nouveau départ qui ressemble à du réchauffé, donc, pour le Parti réformiste. Lui qui, à ce jour, faisait de l'élimination du déficit son principal cheval de bataille — une véritable obsession depuis sa création, il y a cinq ans — il tente désormais d'introduire

d'autres éléments importants dans son diagnostic et ses remèdes. Conscient que le chômage et l'insécurité économique sont bien plus importants, aux yeux des Canadiens, que la lutte au déficit, M. Manning essaie dorénavant de mettre l'accent sur la création d'emplois. Ce en quoi il a parfaitement raison, mais son virage, fort intéressé, sera-t-il crédible?

Les libéraux s'étaient formellement engagés lors de la campagne électorale — et dans le Livre rouge — de l'automne 1993 à stimuler l'économie et à créer des emplois. Des jobs, d'abord et avant tout, clamait M. Chrétien. En fait, d'un mois à l'autre, le PIB (produit intérieur brut) augmente très faiblement et le taux de chômage reste scandaleusement accroché à 10 %, ou davantage selon les provinces. Ce qui explique la sclérose de l'économie et la méfiance des consommateurs. Aussi, que les libéraux rendent des comptes, qu'ils expliquent pourquoi ils ont renié leurs promesses aux Canadiens, il faut l'espérer vivement, à l'aube d'un nouveau rendez-vous électoral. Mais la mémoire est courte, à en juger par les récents coups de sonde, l'oubli de la TPS et la réélection de Mme Copps, et la lutte est bien inégale, un peu partout au Canada.

Un nouveau départ raté, du réchauffé conservateur

Si inégale, en fait, qu'un document d'orientation publié par le Parti conservateur, mercredi, en vue de son prochain congrès à Winnipeg, a eu peu d'échos dans la presse. Comme si le parti de Mulroney qui a gouverné — façon de parler — le Canada de 1984 à 1993 n'avait rien à dire et n'était même pas dans la mêlée.

Ce qui semble le cas à plusieurs égards. Par exemple, les préoccupations fiscales et économiques des partisans de Jean Charest ressemblent fort à celles du Parti réformiste. En quoi les Canadiens qui ont fait confiance à M. Manning et en sont déçus, après trois ans, devraient-ils alors se tourner vers l'exsangue Parti conservateur?

Autre exemple. Le document de travail fait valoir que le Canada sera brisé s'il refuse de reconnaître le Québec comme une société distincte. Mais en quoi cette proposition est-elle différente de celle du loi Meech, dont on connaît le pénible sort? En quoi a-t-elle plus de chance d'être agréée que l'entente de Charlottetown, rejetée aussi bien au Québec que dans l'ensemble du Canada?

Si c'est ça le renouvellement promis par les *tories*, il fera long feu, aussi bien au Québec qu'ailleurs, selon toute vraisemblance. Les réformistes ont probablement un peu plus de chance, si faible soit-elle, de faire une modeste percée avec leur discours sur la décentralisation des pouvoirs et le respect des compétences provinciales, notamment en matière de langue et de culture.

Dans l'ensemble, toutefois, les perspectives de l'opposition et d'un débat électoral d'envergure ne sont pas réjouissantes. Le pire, dans les circonstances, c'est que M. Chrétien n'a qu'à se faire discret, dans le sillage de son parti, pour que ce dernier assure facilement sa réélection. Et au Québec même, à moins de cataclysmes, Michel Gauthier n'aura qu'à se laisser porter par la popularité de M. Bouchard pour garantir la réélection massive des députés du Bloc.

Il y a à un double déficit, ailleurs au Canada, au Québec également. Un essoufflement, après les multiples courses des dernières années. Inquiétude, scepticisme et désenchantement. Il faut être deux pour danser le tango. Où est le partenaire de M. Chrétien dans les autres provinces? Celui du Bloc au Québec?

LETTRES

L'herbe à poux au parc Ahuntsic

J'ai visité le parc Ahuntsic. C'est très beau, et les installations sont pratiques et me semblent bien entretenues, SAUF que ce parc est pourri d'herbe à poux. Des milliers de plants. Aux abords et à l'intérieur de l'enclos des carrés de sable pour enfants, aux abords de l'« arène », bref, un peu partout, y compris aux abords du jardin communautaire. Croyez-le ou non, en z-yéant à travers la clôture (puisque c'est fermé à clé, comme il se doit), j'ai vu quelques plants à l'intérieur même du jardin communautaire, où les jardiniers amateurs semblent en prendre le plus grand soin, les arrosant convenablement au même titre que les fleurs!

À cause des tontes et du piétinement des usagers, l'herbe à poux ne pousse pas très haut dans un parc. Sauf que même courte, elle n'attend que le milieu du mois d'août pour fleurir au ras du sol et lancer ses milliards (j'ai bien dit milliards) de grains de pollen et de semences dans l'environnement.

À qui faut-il s'adresser pour mettre à l'amende le service des parcs?

Tant qu'à y être, les abords du rond-point des autobus, en bordure du parc, sont, eux aussi, scandaleusement infestés d'herbe à poux. Qui en est responsable? La STCUM? La Société de transport de Laval?

À bons entendeurs, salut.
Émile Boudreau
Montréal, 30 juillet 1996

Charabia d'un autre âge

Marcel Sévigny, conseiller municipal de Pointe Saint-Charles, se demande si les concepts de l'économie sociale et du partenariat, tels que présentés par Nancy Neamtan dans un texte du 11 juin dernier, ne conduisent pas à un cauchemar. Selon M. Sévigny, il faut se méfier de la reconnaissance du mouvement communautaire effectuée par le gouvernement Bouchard « car il cède à la société civile des marges d'autonomie afin de faire face à ses propres contradictions ».

Qu'est-ce que ce charabia d'un autre âge signifie? Simple: le constat de départ du dialogue, c'est-à-dire une reconnaissance commune que le communautaire joue un rôle social essentiel sur lequel l'État ne peut épiétrer sans s'alourdir indûment. Dans quel esprit M. Sévigny nous invite-t-il à nous engager dans cette négociation? Selon lui il faut « relancer », à court terme, un vrai rapport de force contre les politiques néo-libérales du gouvernement... (et instaurer) une nouvelle approche politique... visant à supplanter l'État dans son administration de la vie sociale. » Évidemment, il fallait y penser!

Devant la prise de responsabilité croissante à laquelle on assiste dans le secteur communautaire, M. Sévigny me semble paniquer et chercher à rétablir les vieux schémas héroïques et rassurants de la lutte contre l'ennemi de classe. L'image

de la « lumière au bout du tunnel » qu'il brandit et qui à tout de même, notons-le, modestement remplacé l'avenir radieux dans ce genre de discours, ne parvient pas à me rassurer. En attendant la « véritable » décentralisation, nos dossiers urgents sont traités avec négligence et la revitalisation du quartier en est d'autant freinée.

Denis Bilodeau
Association communautaire des voisins de la rue Rushbrooke
Montréal, 31 juillet 1996

Les fautes du maire Bourque

Un lecteur s'est offusqué récemment dans vos pages de ce que *Le Devoir* avait méchamment relevé les sept fautes de la lettre que le maire Bourque a adressée au premier ministre. Il soutient que l'article du *Devoir* était déplacé puisque la lettre du maire était une lettre de sympathie.

Je crois qu'il faut dire à ce monsieur que ce que *Le Devoir* a révélé ne remet nullement en question le grand cœur de M. Bourque mais seulement le fait que le maire ne sait pas son français, si c'est lui qui a écrit la lettre, ou qu'il manque gravement de jugement si ce n'est pas lui. Car lorsqu'on est maire de Montréal, la prudence élémentaire commande qu'on engage quelqu'un de compétent pour écrire en son nom.

Paule Saint-Hilaire
Sillery, 31 juillet 1996

LES ANGLOFOLIES DE MONTRÉAL...



Côté vaisselle



DANIEL LATOUCHE

Il est toujours intéressant de voir les politiciens mettre les pieds dans le plat. Ils ont une façon de se démenner, une sorte de déhanchement intellectuel que nous, commun des mortels, sommes incapables de reproduire. On devrait leur inventer des Olympiques juste pour eux, les Olympiques de la vaisselle, avec des disciplines telles que le lancement-de-la-mauvaise blague, le triple-sot (facile, mais irrésistible) et le clouage-de-l'autre-pied.

Il y a bien sûr plusieurs façons pour un politicien de mettre les pieds dans le plat, mais la plus intéressante de toutes est sans contredit celle consistant à dire ce qu'il pense. On peut toujours se sortir d'une mauvaise blague contre les gais, les *frenchieux* ou les femmes en soulignant qu'un de ses meilleurs amis est homosexuel, que les enfants apprennent le français et que sa propre femme est une femme. Mais lorsqu'un député insiste pour commencer son discours du côté de la vaisselle en rappelant qu'il a longtemps réfléchi à la question, on sait d'emblée que cela va être intéressant.

Et lorsque ce politicien est une femme, alors là, on est gâté. Non pas que les politiciennes aient un penchant si prononcé pour la vaisselle, mais bien plutôt parce qu'elles ont le don d'entraîner dans leur chute d'autres politiciens, surtout des hommes, qui réussissent d'ailleurs habituellement à empirer les choses en tentant, la plupart du temps de façon fort malhabile, d'expliquer ce que Madame la ministre ou Madame la députée a bien voulu dire. Et puis, une politicienne imbécile, c'est rare.

Prenez la députée libérale Anna Terrana et son analyse de la situation politique du Québec. Pour elle, l'affaire est claire: Lucien Bouchard n'est nul autre que la réincarnation d'Hitler, le Parti québécois est l'équivalent des Chémises brunes et le gouvernement du Québec, rien de moins que le Parti national-socialiste. Tout cela a le mérite d'être parfaitement symétrique. Jusque là, il n'y a pas de quoi gagner une médaille. C'est ce que disent tous les ambassadeurs du Canada dans leurs points de presse hebdomadaires.

Mais lorsque le bureau de Jean Chrétien lui a téléphoné pour la rappeler à l'ordre, les choses sont deve-

nues intéressantes. Mme Terrana a alors avoué qu'elle avait fait une erreur historique en comparant Lucien Bouchard à Hitler. « Le chancelier allemand était fou, a-t-elle précisé, et je pense que Lucien Bouchard ne l'est pas. » Quelle belle nuance et qui ne prouve qu'une chose: on peut être un nazi sans être fou.

Avec cette seule prestation, Mme Terrana avait déjà pris une sérieuse option sur la médaille de bronze du lancer-de-la-soucoupe. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas avoir précisé que d'autres caractéristiques différencient les deux hommes. Par exemple, à ce que l'on sache, Hitler n'a pas fait ses études à l'Université Laval et était chauve. De plus, Hitler avait une moustache.

Mais nous ne perdions rien pour attendre. À la suite d'un deuxième coup de téléphone de l'entraîneur-chef d'Ottawa, voilà que la médaillée de bronze y va d'un effort ultime et s'excuse sincèrement pour avoir mis ses collègues députés dans l'embarras. Et comment les avait-elle mis dans l'embarras? D'abord, en faisant l'erreur que l'on sait sur l'intelligence de Lucien. En effet, plusieurs députés libéraux, en particulier ceux du Québec, ont vivement protesté contre ce manque de considération envers l'intelligence du premier ministre de la province de Québec. Ils ont absolument raison: ce n'est pas parce qu'on est Québécois et francophone qu'on ne peut en même temps être nazi et intelligent. Ensuite, Mme Terrana a cru bon de préciser qu'elle n'aurait probablement pas dû faire le lien avec l'Allemagne nazie, mais se contenter de se dire inquiète devant l'évolution de la politique québécoise, une inquiétude, s'est-elle empressée d'ajouter, partagée par un très grand nombre de députés.

Et c'est ainsi qu'on transforme une simple médaille de bronze en médaille d'argent. Quelle performance! Quelle ténacité dans l'adversité! Quelle force de caractère!

Malheureusement, ce ne fut pas suffisant pour monter sur la plus haute marche du podium. Au marathon de la vaisselle, c'est le duo Jean Chrétien et Alfonso Gagliano qui remportent *ex aequo* la médaille d'or. Oui, je sais: encore deux hommes, mais que voulez-vous, dans la course à la bêtise, ces hommes ont une bonne longueur d'avance et en leur faveur des années d'entraînement à haïr les « séparatistes ».

C'est toujours dans ces moments-là que l'expérience s'avère être le meilleur allié de la bêtise humaine. Prenez Jean Chrétien. Il aurait pu profiter de l'occasion pour suggérer à sa députée de venir passer quelques mois au Québec ou encore l'exclure du caucus pendant qu'elle rédige une dissertation sur le nazisme. Mais non, il a préféré insister pour se dire d'accord avec ses excuses.

Pourquoi une médaille d'or *ex aequo* à Alfonso? D'abord, pour ne pas être accusé de discrimination à l'endroit des Italiens. Mais surtout parce qu'il est temps de souligner la performance extraordinaire de l'homme qui a réussi le virage à 180 degrés le plus rapide de l'histoire politique. Et quand on connaît la facilité avec laquelle les politiciens réussissent habituellement de tels virages, la performance de M. Gagliano relève tout simplement du grand art.

Il y trois mois à peine, cet homme avait surpris tout le monde en se déclarant d'accord avec la loi 101, une loi à laquelle il ne faut pas toucher, avait-il dit et redit. Jeudi dernier, dans un plongeon avec un degré de difficulté de 34,7, Alfonso a réussi l'impossible: écouter paisiblement son chef accuser le gouvernement du Québec d'intolérance linguistique. Pas une ride de son visage ne s'est exprimée lorsque M. Chrétien a parlé de « police de la langue ». Annie Pelletier peut bien aller se rhabiller avec ses petits plongeons.

C'est Alliance-Québec et tous les groupuscules réactionnaires anti-français qui vont être contents: cela fait des années qu'ils répètent la même chose. Et voilà qu'Anna, Jean et Alfonso se joignent à leur équipe.

Il y a des jours où la vaisselle vole plus bas que d'autres.

À PROPOS

... de la fonction publique québécoise

Par rapport à l'emploi total, le nombre de fonctionnaires au Québec se situe à 18,4 %. C'est donc dire que la comparaison est défavorable au Québec puisque la moyenne canadienne est de 16,5 % et que la proportion est de 14,9 % en Colombie-Britannique, de 15,2 % en Ontario et de 15,8 % en Alberta. Par tranche de 1000 habitants, on compte 80 fonctionnaires au Québec. Pour atteindre la moyenne canadienne, qui se situe à 76, il faudrait réduire les ef-

fectifs du secteur public québécois d'environ 30 000 personnes. Parmi les provinces canadiennes les plus peuplées et même en comparaison avec la Nouvelle-Écosse, le Québec compte un nombre relativement plus élevé de fonctionnaires. Québec a beaucoup de chemin à faire pour réduire la taille de l'État!
Bulletin, Relations du travail, Conseil du Patronat du Québec, Juin 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUEDOIS

IDÉES

L'exemple de l'Espagne

De l'importance des symboles en politique

N'en déplaise à Stéphane Dion, Ottawa cherche par tous les moyens à installer la prépondérance des symboles canadiens dans la tête et le cœur des Québécois

GUY LAFOREST

Département de science politique de l'Université Laval

La rumeur veut que mon ex-colleague Stéphane Dion se soit finalement décidé à faire le saut en politique à l'occasion d'un voyage en Europe, en décembre 1995. Pendant son séjour en Espagne, dix personnes perdirent la vie dans un attentat mené par des membres de l'organisation terroriste basque, ETA. M. Dion serait entré en politique pour empêcher que de telles choses ne se produisent soit dans son propre pays, ou encore dans d'autres contrées connaissant des difficultés semblables aux nôtres. Le Canada, écrivit-il en acceptant de devenir ministre dans le gouvernement de M. Chrétien, ne doit pas montrer au monde entier le spectacle de sa rupture. Plus récemment, M. Dion a précisé le sens de sa démarche. Il faudrait, pour résoudre notre crise, privilégier des critères comme celui de l'efficacité, de la qualité du service public, mettant ainsi au rancart l'obsession pour les questions symboliques.

Pour évaluer la pertinence d'une telle approche, il n'est pas sans intérêt de considérer avec un peu plus d'attention l'exemple de l'Espagne.

L'histoire espagnole est riche d'enseignements quant à l'importance des symboles dans la vie des peuples et des sociétés. En juillet 1936, l'Espagne commémore dans le recueillement le soixantième anniversaire de la rébellion du général Franco et des troupes stationnées au Maroc contre le gouvernement républicain, signalant le début d'une affreuse guerre civile qui déchira le pays et mutila des centaines de milliers de vies humaines.

Dans les premiers jours de la guerre civile, les rebelles arrêtaient à Grenade l'écrivain Federico Garcia Lorca. Ils le torturèrent avant de le fusiller, dans la fleur de l'âge, à 38 ans. Pourquoi autant d'acharnement contre un être désarmé, apparemment inoffensif? On assassina Garcia Lorca, d'après un de ses amis, le poète chilien Pablo Neruda, parce qu'il était tout simplement le symbole de la lumière de l'Espagne, un des plus célèbres défenseurs du régime républicain dans le milieu intellectuel. Retenons aussi que pendant environ trois ans, républicains et insurgés se livrèrent une lutte sans merci pour le contrôle de Madrid, dans un combat à incidence beaucoup plus symbolique

que stratégique. Il fallait tenir ou prendre Madrid — l'essence de l'Espagne selon Hemingway — pour contrôler de sens l'engagement de toutes les troupes. C'est aussi parce que Madrid était devenue un repère de la conscience européenne, et universelle, que des milliers d'étrangers la défendirent vaillamment au sein des Brigades Internationales.

J'ajouterais que le drame espagnol de 1936 nous est moins étranger, à nous Québécois et Canadiens, qu'il n'y paraît à première vue. Le général Franco livrait une guerre sans merci contre le régime républicain, mais aussi contre les particularismes basque et catalan, au nom d'une Espagne éternelle, une et indivisible. C'était un combat pour le principe sacré de l'unité nationale.

La Catalogne

Dans cette Catalogne plurielle et socialiste à qui George Orwell — autre grand expert en symboles — a rendu un hommage si émouvant, on alla jusqu'à détruire les symboles du catalanisme, prohibant même pendant des années l'usage de la langue en public.

Jordi Pujol, le président de l'actuel gouvernement autonome catalan, était de passage récemment chez nous. Après avoir passé les deux tiers de sa vie sous le franquisme, cet homme était bien placé pour parler de différences importantes entre la Catalogne et le Québec dans l'échelle de la persécution linguistique. L'écrivain René-Daniel Dubois, dont les griefs envers certains intellectuels québécois souverainistes ne sont pas sans fondement, aurait pu apprendre, au contact de M. Pujol, le véritable sens d'une expression qu'il a utilisée dans les pages du quotidien français *Le Monde*. Car l'Espagne de Franco, après la guerre civile, fut le vrai modèle d'une «société totalitaire sofi». Une censure rigide demeura en place jusqu'au milieu des années soixante, et on exécutait encore des opposants dans les derniers mois du régime.

L'exemple espagnol démontre clairement qu'il ne suffit pas de fournir des services de manière efficace à un peuple pour qu'il oublie son histoire. Depuis la fin des années 70, ce pays s'est progressivement libéré de l'héritage franquiste. La Catalogne, parmi d'autres communautés historiques nationales, a retrouvé son autonomie et sa fierté. L'Espagne travaille à trouver des institutions qui lui permettront d'exprimer franchement la diversité de ses peuples, son identité plurielle.

Des armes symboliques

À regarder les choses de plus près, on comprend que Stéphane Dion ne nie pas l'importance des symboles. D'ailleurs, comment le pourrait-il? Le

débat sur le drapeau-symbole par excellence de l'autonomie du Canada face à la Grande-Bretagne a donné lieu aux plus vifs échanges dans l'histoire du Parlement fédéral au XX^e siècle. Depuis le référendum du 30 octobre dernier, le gouvernement Chrétien a multiplié les interventions à saveur symbolique: journée du drapeau en février, semaine de la citoyenneté en avril, journées nationales des autochtones et des francophones en juin, Fête du Canada en juillet. Tout cela pâlit évidemment devant cette plongée dans l'ordre des symboles que représente la création d'une agence de promotion de l'identité canadienne. N'en déplaise au ministre Dion, Ottawa ne fait pas à l'heure actuelle que se soucier de la qualité du service public. On cherche, par tous les moyens, à installer la prépondérance des symboles canadiens dans la tête et le cœur des Québécois.

La nouvelle agence sert en réalité à consolider un travail déjà entrepris par la révision constitutionnelle de 1982 dont le dessin, d'après Pierre Trudeau, était la promotion d'un sentiment d'appartenance nationale commun à tous les Canadiens. L'avocat Guy Bertrand représente un bel exemple du succès partiel de cette entreprise. Il a créé un mouvement dont le nom parle par lui-même: «Les Citoyens de la Nation». Cette nation canadienne, dont M. Bertrand est le flamboyant porte-parole dans le mouvement partitionniste, des gens comme le docteur Roopnarone Singh la proclament sacrée et indivisible. Nous avons appris, à l'occasion de la Fête du Canada à Montréal, qu'ils étaient prêts à mourir pour elle. Les Canadiens du Québec fourbissent des armes qui restent, pour le moment, dans l'ordre symbolique.

Nous assistons depuis six mois à une dangereuse détérioration du débat public au Québec. Règne ici un climat malsain de méfiance et de paranoïa. Les adversaires n'en finissent plus de se sataniser. Pour revenir à l'Espagne, George Orwell nous rappelle qu'il n'en allait pas autrement dans ce pays au début des années trente. La réconciliation qu'il doit chercher de tous ses vœux, Stéphane Dion doit la définir avec la même énergie dans le domaine des symboles que celle qu'il souhaite sur le plan de l'efficacité administrative.

Dans l'Espagne de 1936, plusieurs adversaires modérés de la République finirent par regretter leur alliance avec les partisans de la nation «une, sacrée, indivisible». Pendant qu'il en est encore temps, les fédéralistes libéraux du Québec devraient accorder à ce chapitre tragique de l'histoire espagnole toute l'attention qu'elle mérite.



La manifestation pro-fédéraliste, à Montréal, à la veille du référendum d'octobre 1995, a réuni des milliers de participants sous le drapeau canadien.

PHOTO JACQUES NADEAU

Pour une décentralisation du Canada

Dans un État décentralisé, une province qui voudrait obtenir de l'aide serait obligée de solliciter elle-même les autres provinces

FILIP PALDA

Professeur d'économie à l'École nationale d'administration publique

Jusqu'à tout récemment, le terme «décentralisation» semblait assez obscur et n'était employé que par les universitaires. Son emploi est aujourd'hui si répandu que les médias et les premiers ministres de certaines provinces vont jusqu'à soutenir qu'elle pourrait «sauver» le Canada. Si nos dirigeants adhèrent réellement à cette nouvelle philosophie, ils font un pas dans la bonne direction. Mais que signifie au juste la «décentralisation» et pourquoi est-elle censée être aussi bénéfique?

La décentralisation, prise dans son sens véritable, serait le moyen tout indiqué pour rendre le gouvernement responsable, ce qui aurait pour conséquence principale de créer un climat de confiance dans lequel tous les acteurs économiques pourraient prospérer. Au Canada, force est de reconnaître que les gouvernements ne font pas preuve de responsabilité, car ils sont éloignés des citoyens, comme l'illustre d'ailleurs très bien le programme fédéral des paiements de péréquation.

En effet, si les paiements de péréquation doivent servir, en principe, à ce qu'aucune province ne tombe en deca d'un certain seuil de prospérité nationale, en pratique, ses effets sont tout autres. Ces derniers exercent un effet pervers sur l'ensemble de l'économie nationale.

Par exemple, une province des Maritimes dont la politique fiscale sévère et les politiques contraignantes de réglementation à l'égard des entreprises décourageraient l'implantation et la croissance des

entreprises n'assumerait pas le coût de ses politiques qui vont à l'encontre de la croissance. Car le régime de péréquation obligerait actuellement toutes les autres provinces riches à la soutenir financièrement. De plus, les transferts intergouvernementaux vers cette province pauvre ne favoriseraient aucunement un redressement de sa situation, mais l'encouragent plutôt à entretenir une dépendance qui s'accroît avec le temps. D'autre part, les citoyens qui vivent dans des provinces dont les politiques publiques sont plus soucieuses de croissance sentent bien qu'ils se font exploiter sans toutefois pouvoir en identifier la cause réelle.

Une fédération d'un grand nombre de petits gouvernements pourrait remédier à cette situation en sensibilisant le citoyen à l'utilisation de ses impôts. Ainsi, Ottawa ne pourrait plus maintenir un voile ou un écran entre les citoyens des provinces riches qui contribuent et ceux des provinces pauvres ou en difficulté qui reçoivent ces paiements de péréquation puisque, dans un État décentralisé, une province qui voudrait obtenir de l'aide serait obligée de solliciter elle-même les autres provinces. Celles-ci se concentreraient alors pour concevoir un projet dans le but de tirer la province de ses difficultés économiques, comme le fait d'ailleurs le Fonds monétaire international, organisation volontaire de nations qui viennent en aide aux pays en difficulté financière passagère. La principale condition imposée aux gouvernements qui obtiennent du soutien est d'éviter les politiques contraignantes envers les entrepreneurs et les travailleurs.

Un exemple à suivre

Au Canada, le regroupement ou le club des provinces riches aurait intérêt à imiter cet exemple parce que les sommes consenties en péréquation apparaîtraient directement dans leur budget provincial respectif. D'une part, les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario pourraient exiger de leurs représentants politiques la connaissance des différents usages de leurs contributions; d'autre part, les dirigeants des provinces bénéficiaires seraient ainsi tenus de faire la preuve que ces dernières seraient dépensées judicieusement. Autrement dit, la décentralisation permettrait un dialogue entre citoyens des différentes provinces et remplacerait le pouvoir coercitif du gouvernement fédéral, utilisé au nom de «l'intérêt national», par une coopération éclairée entre les provinces.

De plus, la décentralisation ne devrait pas être uniquement limitée au niveau provincial puisque les dépenses des municipalités représentent environ 23 % de l'ensemble des dépenses réalisées par les trois niveaux de gouvernement et que la moitié de leurs budgets provient de subventions provinciales et fédérales de toutes sortes. C'est donc encore une fois une source extérieure qui contribue au financement de dépenses municipales de nature discutable et cet apport d'un gouvernement supérieur n'incite pas les citoyens à se soucier de la performance de leurs élus locaux, ni à participer au débat politique, comme en témoigne d'ailleurs le faible taux de participation aux élections municipi-

pales, signe évident de l'indifférence de la population. Si les politiciens municipaux étaient davantage responsables autant des dépenses engagées que de la perception de taxes et de droits de toutes sortes, les gouvernements locaux deviendraient plus près des citoyens qui seraient alors encouragés à remettre en question leurs dirigeants et à exiger des services professionnels aux impôts payés.

Le rôle du fédéral

Je suis loin de prétendre que le gouvernement fédéral n'a aucune raison d'être. Tout au contraire, il aurait pour rôle de s'assurer qu'aucune province ne freine la libre circulation de biens et de services ainsi que des facteurs de production à l'intérieur des frontières. Ce vrai libre-échange inciterait fortement les gouvernements aussi bien provinciaux que locaux à être concurrentiels dans la production des services qu'ils fournissent aux citoyens et aux entreprises, s'ils ne veulent pas les voir partir pour des provinces ou des municipalités plus à l'écoute de leurs mandats.

L'instance fédérale devait veiller, entre autres choses, à ce que les provinces ne se forment pas en cartel dont l'objectif serait d'uniformiser le niveau des taux d'imposition et des taxes en général comme ce fut le cas lors de la phase finale de la formation de l'union économique européenne. Car nous avons pu observer, à l'approche de 1992, la crainte des chefs de gouvernement qui réalisaient les conséquences du véritable libre-échange sur la perception des taxes et impôts. Que se serait-il passé si le gouvernement français avait fixé le taux de sa taxe sur la valeur ajoutée à 8 % tandis que le gouvernement allemand avait établi le sien à 16 %? Il est évident que les Allemands, surtout ceux habitant les

villes frontalières, seraient venus faire leurs emplettes en France et que le gouvernement allemand se serait vu privé de recettes fiscales importantes. Pour ne pas courir un tel risque, six membres de la Communauté européenne ont alors décidé d'harmoniser la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 15 % afin d'éviter la concurrence entre gouvernements. Dans un Canada décentralisé, Ottawa empêcherait un accord semblable entre les provinces puisqu'il se réaliserait à l'encontre des intérêts de ses citoyens.

Bien sûr, il n'existe pas de recette magique et les effets bénéfiques de la décentralisation ne se feraient sentir qu'à long terme. La découverte des composantes d'une saine administration gouvernementale repose sur l'essai de différents styles de gestion et la mise sur pied de telles expériences est au cœur de la compétition entre gouvernements. Dans un régime décentralisé, chaque province ou municipalité est comparable à une éprouvette où se retrouve en gestation un mélange unique de politiques, et la seule façon d'obtenir la meilleure combinaison provient de l'essai de plusieurs variantes; l'arrangement retenu, quelle que soit la municipalité ou la province, reflétera toujours les préférences de ses citoyens. C'est de cette façon que les compagnies pharmaceutiques découvrent et mettent au point des médicaments; c'est également par ce processus continu de découverte et d'innovations que l'économie progresse. À l'image des entrepreneurs qui adoptent des modèles déjà éprouvés puisqu'ils n'ont pas la prétention d'être les seuls dépositaires de la sagesse, le gouvernement aurait avantage à adopter un tel comportement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paul des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Pélit, Julie Tremblay (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lermieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. BREVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brienne (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BAISSE

La faiblesse des importations est le signe de la faiblesse de la demande intérieure

SUIITE DE LA PAGE 1

Emploi, on a noté une légère augmentation du taux de chômage aux États-Unis qui est passé de 5,3 % en juin à 5,4 % en juillet. «En outre, a poursuivi M. Prévost, le salaire horaire moyen est à la baisse, passant de 11,82 \$ à 11,80 \$ entre juin et juillet.»

Et comme le monde du capital aime bien ce que n'aime pas le monde du travail, de brusques changements ont été commandés par les acteurs de la finance sur le front du marché obligataire au cours des deux derniers jours.

Ainsi, a souligné Mme Vachon, les obligations à 30 ans du Canada sont passées de 8,10 % le 31 juillet dernier à 7,78 % hier. Les 10 ans sont passées de 7,67 % le 31 juillet à 7,23 % hier, alors que les un an s'échangeaient il y a vingt-quatre heures à 4,85 % contre 5,25 % il y a trois jours.

C'est cette baisse généralisée des obligations à long terme qui a confirmé, au sein des états-majors des banques canadiennes, qu'une autre retraite des taux était envisageable d'ici le terme du mois de septembre.

Elle est d'autant plus probable, cette autre baisse du taux d'escompte au Canada, qu'on s'attend à ce que la Réserve fédérale américaine s'abstienne d'augmenter ses taux administrés lors de sa réunion prévue pour le 20 août prochain.

En fait, selon les précisions apportées par nos experts la Banque du Canada va poursuivre aussi longtemps que possible sa politique d'assouplissement des conditions monétaires afin, on s'en doute, de donner un coup de pouce à une économie qui demeure dans un état léthargique.

«Il ne faut pas oublier, a souligné M. Prévost, que le surplus commercial record de 4,4 milliards que nous avons enregistré au mois de mai, reflète la force de nos exportations comme il reflète la faiblesse de nos importations. Et cela, la faiblesse des importations, est le signe de la faiblesse chronique de la demande intérieure.»

Tant et aussi longtemps que la FED ne sifflera pas un renversement de la tendance des taux, et que les marchés continueront d'accepter que les bons à trois mois canadiens se transigent bien en-dessous du niveau afférent aux trois mois américains, la Banque du Canada fera tout pour doper la demande intérieure.

Cela étant, il faut s'attendre à ce que le renversement de tendance se fasse dans le courant de la fin d'octobre ou de novembre.

Dans la foulée, la Banque du Canada n'aura pas d'autre choix que de resserrer l'étau sur le crédit qui se traduira notamment par une hausse variant entre 0,50 % et 1 % des taux hypothécaires.

Errata

Une très fâcheuse erreur s'est glissée dans le texte paru en manchette hier sous le titre *Affichage: Chrétien approuve le boycottage anglophone*. On aura compris qu'il était question dans l'entrevue avec la ministre Louise Beaudoin du projet de loi numéro 22 faisant du français la langue officielle du Québec, plutôt que du projet de loi 24. Cette loi avait pour titre officiel *Loi sur la langue officielle* et elle fut sanctionnée le 31 juillet 1974. Quant aux mémoires de Gabrielle Roy, parus en 1984 à titre posthume, ils ont pour titre *La Désertesse et l'Enchantement* et non, comme nous l'avons publié, *La Richesse et l'entendement*. Toutes nos excuses.

Autre mise au point: contrairement à ce qui a été publié dans notre édition d'hier en page B9, le spectacle-bénéfice qui aura lieu au Centre Molson le 26 août prochain au profit des sinistrés des inondations ne sera pas gratuit. Le prix des billets sera de 19,50 \$.

RIVARD La société de consommation rapide, transposée au monde de la chanson, l'effraie

SUIITE DE LA PAGE 1

de la formation qui m'accompagnait à l'époque du disque *De Longueuil à Berlin*. Le lien avec le spectacle de maintenant c'est le sentiment de liberté retrouvé, un je-m'en-foutisme contrôlé. Voilà, on s'amuse. Je me suis beaucoup souvenu des spectacles à l'époque qui ont donné le ton à ce que j'ai fait par la suite. Il n'y avait rien de "self conscious" dans ce que je faisais. Je n'avais rien à prouver, juste du fun à avoir et le goût d'occuper une place à part, la mienne. Je dressais la ligne de démarcation avec Beau Dommage, mais aussi avec tous mes chums, Séguin, Fiori... J'avais l'impression de m'installer une petite niche à moi. Aujourd'hui, j'ai mon petit band qui répond à mes besoins. Je me réinstalle aussi, aux yeux du public.»

Ce qui peut ressembler à un retour à la case départ ne l'est pas vraiment. Le chanteur a re-vécu Beau Dommage, soit, mais c'est un processus continu. Il fuit la nostalgie. Après un succès individuel sans précédent avec *Un trou dans les nuages*, des nuages bouchant le trou lors de certaines prises de position, Beau Dommage représentait une parenthèse.

«À la fin de l'aventure à l'automne passé, je me suis retrouvé dans le même état d'esprit qu'avant: je venais

de passer deux ans dans le milieu de la route, ça allait être amusant de se retrouver dans le fossé un peu, pour paraphraser Neil Young. Sans nier le plaisir qu'on a eu à faire le trip Beau Dommage, il a fini là où il devait finir. On a arrêté au bon moment. Après deux ans de démocratie artistique, j'avais le goût de reprendre le champ, de retrouver ma place, qui se résume, peut-être, par le mot Flybin.»

En spectacle, cela signifie de jouer une chanson oubliée, d'avoir des invités-surprises ou de bouleverser l'ordre des choses. Chaque soir, il souhaite rester sur la brèche, provoquer le trac pour aller un peu plus loin, dans un espace qui n'existait pas avant. Mais, pas question d'hermétisme ou de petit cercle d'initiés. Il se décrit toujours comme un artiste qui dit simplement ce que tout le monde sait déjà.

«Je fais de la chanson populaire, ce n'est pas inaccessible. Cela dit, c'est le fun de vendre des disques, de savoir ce plein de monde les écoute, mais ça ne devrait pas être le moteur de mes choix artistiques. Je pense avoir évité ça jusqu'à maintenant. Ce serait un bonheur extraordinaire de pouvoir faire un album avec la sonorité que j'ai actuellement et de pouvoir passer à la radio.»

Le paysage radiophonique, justement, n'attire pas un regard enjoué

chez cet auteur qui a le goût de l'eau. La société de consommation rapide, transposée au monde de la chanson, l'effraie.

«Dans le temps, Beau Dommage, Octobre et Harmonium ne formaient pas un courant et je crois que c'est encore comme ça. Il y a plus de monde à la messe, c'est ça la grosse différence. Il y en a beaucoup dont on parle pendant six mois et qui disparaissent ensuite. C'est effrayant. Parfois un nom ressort des boules à mites et on apprend que cette personne n'a jamais arrêté de travailler.»

Il dit ne pas arriver à saisir l'ampleur de la situation actuelle. Dans son petit sentier, les arbres coupent la vue et protègent du vent. Sans parler des rumeurs qui courent sur la ville... Il tume quand même une explication.

«Sans lancer de noms et me mettre dans une position de juge, je trouve qu'il y a beaucoup d'affaires qui se ressemblent, qu'il y a un moule, à la radio notamment, une espèce de forme de corporate rock. Musicalement et instrumentalement, rien ne dépasse. C'est ordinaire. La présence des enfants de Plume, les Colocs et les Frères à ch'val, me rassure.»

Il ne veut surtout pas porter de croix ou même de message, mais dans sa liberté et sa simplicité re-

trouvées, on sent qu'il a compris quelque chose d'essentiel.

«L'artiste a une responsabilité: en prendre et en laisser par rapport à ce qu'on dit de lui et par rapport au piedestal où on l'a placé. Il doit lui-même en descendre et travailler. Quand tu sens que tu n'as pas le vent aussi fort dans la voile, le vent porté par la rumeur et les médias, ça ne veut pas dire qu'il faut disparaître. Au contraire, ce sont des moments importants, où il faut partir tout seul avec sa guitare et ne pas se laisser prendre au jeu. Être un *working musician* et avoir un sens de l'artisanat. Ce n'est pas le vent des trompettes de la renommée, comme disait Brassens, qui nous fait vivre, mais d'aller chercher les gens où ils sont. Il faut surtout ne pas trop croire ce que l'on dit de nous», dit le travailleur de la chanson en éclatant de rire.

«C'est un métier que je fais. Un très beau métier artistique, créatif. Mais je n'ai pas le choix, il faut que l'argent rentre. Si j'avais voulu être totalement marginal, je ne me serais pas embarqué dans une vie où j'ai des responsabilités. J'ai la liberté qui va avec les choix que j'ai fait, mais je suis mon propre directeur artistique. Les gens avec qui je travaille respectent mes choix.»

Et Beau Dommage dans ses choix? «Beau Dommage est une

boucle qui n'avait jamais été bien bouclée. C'est fait et je suis bien content. C'est exaltant de voir que ce son peut encore charmer des foules et trouver un public plus jeune, mais la dynamique était difficile. À 20 ans, c'est facile la démocratie, à 42 c'est moins évident. Ça aurait été pathétique de continuer parce que ça ne peut durer qu'un temps. Même s'il y avait dans le spectacle 11 nouvelles chansons, les gens venaient pour les vieilles. On ne peut les en empêcher. Ça crée une usure de voir que ce qui marche tous les soirs c'est ce que tu as fait il y a 25 ans. Pour moi, ce qui se passe présentement est une suite logique. C'était prévisible. Tout le long du projet, je le sentais. J'avais le désir d'éclater. Je ne savais pas que je commencerais aussi discrètement dans de si petites salles, mais j'ai tellement de plaisir.»

Il écrit toujours et partout. Avant, c'était la nuit, là c'est le jour. Il s'isole et crée. De la poésie, notamment, qu'il vient de publier avec ses chansons et qu'il n'hésite plus à présenter en spectacle. L'imagination est encore possible.

«Quand rien ne sort, je fais du bruit avec un *drum machine* et ma guitare électrique. Le lendemain, je trouve ça tellement poché que je prends ma guitare acoustique et je compose une petite chanson...»



PHOTO JACQUES GRENIER

GUY BÉART est arrivé à Montréal avec une jambe dans le plâtre hier après-midi. Il était accompagné de son imprésario Guy Latraverse lors d'une conférence de presse donnée au sujet de sa participation aux FrancoFolies. L'auteur-compositeur-interprète donnera mercredi soir prochain son premier récital à Montréal depuis fort longtemps.

PRESSE «La décision allait de soi»

SUIITE DE LA PAGE 1

tait terriblement de mettre l'accent sur l'élément du soupçon, mais je ne suis pas sûr que cela ait valeur d'excuse.»

Jim Naughton, président de l'Institut Poynter pour l'étude des médias, croit qu'avec la concurrence accrue par le câble et Internet, les décisions se prennent très vite dans la presse et qu'il devient plus difficile de respecter strictement un code d'éthique.

«Je suis de la vieille école, celle qui veut que l'on n'accuse personne d'avoir une excellente raison de le faire», dit M. Naughton. «Je ne sais pas si ce type a commis ce crime, et cette absence de certitude devrait nous inquiéter.»

Rochelle Bozman, rédactrice en chef adjointe au *Atlanta Journal-Constitution*, explique qu'elle a tenu à publier l'information parce qu'elle circulait déjà dans la police et qu'elle avait commencé à filtrer dans le public. «L'information était là», dit Mme Bozman. Pourtant elle reconnaît que le reportage publié dans son journal, qui n'identifiait pas les sources policières, était inhabituel et elle admet que la rivalité entre les médias a joué un rôle déterminant.

«Si la police d'Atlanta le sait, si les chaînes de télévision locales le savent, et si nous ne faisons rien, nous aurions l'air de quoi?», dit-elle. «J'étais bien déterminée à ne pas me faire doubler sur cette histoire.»

Selon M. Turner, CNN était déjà en train de préparer un reportage sur le sujet avant que ne sorte l'édition spéciale du *Atlanta Journal-Constitution* et se demandait comment et quand le diffuser. Quand l'édition spéciale du *Journal-Constitution* est sortie, CNN s'est pré-

cipitée pour mettre son reportage en ondes, nommant le journal comme source, jusqu'à ce que les journalistes de CNN aient la confirmation du FBI que M. Jewell était considéré comme suspect.

Les réalisateurs de *Nightline* à ABC, voyant s'enfler la nouvelle, ont décidé de consacrer d'y consacrer toute leur émission.

«Au début, nous avons eu un grand débat», dit Tom Bettag. «Mais l'histoire avait déjà pris une telle ampleur, qu'au moment d'aller en ondes, la décision allait de soi.»

Au *Chicago Tribune*, on hésitait. La nouvelle concernait M. Jewell était parvenue par CNN et par l'agence Associated Press au moment où on bouclait la une, explique Bill Parker, et on très vite décidé de la mettre à la une. Quant à savoir comment traiter l'histoire et où exactement la placer, cela a fait l'objet d'un long débat, dit M. Parker. «On était rongé d'inquiétude», dit-il. «Pourquoi la police n'avait-elle pas arrêté [M. Jewell], pourquoi ne l'inculpait-elle pas, pourquoi ne le détenait-elle pas?»

Le *Chicago Tribune* a décidé de publier l'article en haut de page, en nommant M. Jewell parce que, dit M. Parker «l'histoire était déjà partout».

Mais le malaise à *Nightline* et au *Chicago Tribune*, comme dans d'autres médias, apparaissait clairement dans les circonvolutions et les excuses qui accompagnaient la présentation des reportages.

Nightline a ouvert son émission avec quatre phrases de commentaires du présentateur Chris Wallace, précisant que M. Jewell n'avait été accusé de rien et rappelant aux auditeurs qu'un homme d'origine proche-orientale avait été nommé comme suspect

dans l'attentat d'Oklahoma City avant d'être innocenté.

Le premier paragraphe de l'article du *Tribune* établissait clairement que le journal ne faisait que rapporter les informations des journaux d'Atlanta et le deuxième paragraphe faisait état des dénégations de M. Jewell.

Presque tous les grands journaux ont nommé M. Jewell, à l'exception notable du *Wall Street Journal*, qui s'est borné à un petit paragraphe, à cause de la vocation particulière du journal, dit Byron E. Calame, adjoint au rédacteur en chef, et parce que la nouvelle n'intéressait pas le milieu des affaires. «Ce n'était pas une question d'éthique», dit-il.

Plusieurs journalistes reconnaissent que sans les pressions de la concurrence qui pousse à reprendre les informations des autres, ils n'auraient pas nommé M. Jewell et ne lui aurait pas consacré autant d'espace.

«S'il s'était agi d'une histoire locale qui n'avait pas été immédiatement disponible dans tout le pays, nous aurions agi différemment», dit Jim Concannon, rédacteur en chef au *Boston Globe*, qui a publié son article à la une. Il croit que si son journal n'avait rien publié sur M. Jewell, ses lecteurs auraient de toute façon appris la nouvelle à la radio, à la télévision ou par Internet.

«On se fait des illusions si on croit qu'on peut ignorer une histoire que n'importe qui peut apprendre en ouvrant sa télévision ou son ordinateur», dit M. Concannon.

«Devrait-il y avoir des règles d'éthique journalistiques strictes, que nous respecterions tous, comme c'était peut-être le cas il y a 15 ans? —Oui. —Est-ce que cela existe aujourd'hui? —Non. —Est-ce que c'est une bonne chose? —Non. Mais c'est ainsi.»

Amenez-la à votre chalet.

(rallonge non-comprise)

Laissez-vous séduire par une de ces sympathiques minichaines Sony.

Côté performances, n'allez surtout pas croire que parce qu'elles sont compactes, elles n'ont pas de coffre. Glissez-la plutôt dans le coffre de votre compacte et conduisez-la jusqu'au chalet. Là, vous pourrez profiter à fond de toute sa puissance, de son magnétocassette double et de son lecteur de CD.

Et si vous n'avez pas d'électricité au chalet, n'oubliez pas la rallonge.

999\$

SONY

2 x 60 w. Chargeur à 5 CD. Magnéto-cassette double à auto-inversion. Égalisateur. Fonction Karaoke. **MHC-C7EX**

Syntoniseur. Lecteur de CD. Magnéto-cassette double à auto-inversion. Fonction Karaoke. **MHC-S300**

Syntoniseur. Chargeur à 5 CD. magnéto-cassette double.

Télécommande. **MHC-C305**

499\$

5730, rue Sherbrooke Est - Près du métro Cadillac - 254-6041 - Stationnement

Fillion
Louis
électronique

« On connaît la musique. »

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
MONTRÉAL (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
EXTÉRIEUR (sans frais) 1 800 463-7559